



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 4 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CESARI, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI, CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON (pouvoir à M. PANCATICI à partir du rapport n°5), GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, M. LOMBARDO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, PAGANIN, M. PANCATICI, Mme RAMOS-MAZZUCCO, M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mmes SERGI, THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : MM. CARRETERO, LISNARD (pouvoir à Mme MARTIN), LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL), Mmes MONIER (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), OUAKNINE (pouvoir à Mme MIGLIORE), PAPY (pouvoir à M. KONOPNICKI), et M. SOUSSI (pouvoir à Mme MOREAU).

L'an deux mille vingt-quatre le 4 octobre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 21 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence pour cette séance du 4 octobre 2024 et je vous invite à prendre place. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner M. PANCIATICI en qualité de secrétaire de séance, et je lui demande de procéder à l'appel des membres présents.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie. Nous avons donc largement le quorum pour délibérer valablement. Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2024. Nous n'avons pas reçu d'observation ni de demande d'amendement ou de modification. S'il n'y en a pas en séance, je vous propose de l'adopter.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2024, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie. Comme je le fais d'ordinaire, je vous présente quelques mots d'introduction, pour cette séance qui fait suite à celle du 7 juin. Lors de notre dernière Assemblée plénière, nous étions dans un climat serein, constructif et propice au dialogue, à quelques jours seulement des élections européennes. Je vous avais alors fait part de mes craintes, notamment celle que ces élections soient un défouloir, avec un peuple ne voulant plus d'une société technocratique telle que nous la ressentons et qui ne cesse de régenter, de normer, de contraindre. Mais sincèrement, j'étais très loin d'imaginer le séisme politique qui allait naître de ces élections européennes, avec un vote massif en faveur du Rassemblement National et de la France Insoumise. Ce vote condamne un système politique enfermé dans un déni de réalité qui ignore le mécontentement et l'impasse dans lesquels notre pays est plongé. Ce n'était finalement pas un vote défouloir, mais l'expression d'une vraie volonté de changement affirmée par des millions de Français.

Après cette cuisante défaite du Président de la République, la séquence politique du 9 juin 2024 est rentrée à jamais dans l'histoire politique de la 5^{ème} République. Cette 5^{ème} République avait jusqu'alors connu l'exercice normal d'une Assemblée nationale majoritaire et l'exercice délicat de la cohabitation depuis François MITTERRAND. Jacques CHIRAC l'avait vécu aussi. Le Président MACRON invente cette fois, avec un Premier Ministre sans majorité, avec nécessairement des conséquences dommageables pour le pays.

Avec la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives anticipées, le Président de la République entendait procéder à une clarification. Incapable d'éteindre l'incendie qu'il avait lui-même allumé, il a joué l'avenir de la France sur un coup de poker, et il a plongé le pays dans la plus grande incertitude. Le mandat de parlementaire sera celui d'un exercice difficile et périlleux. Je veux ici féliciter ceux qui sont dans notre hémicycle et qui ont été élus brillamment députés : Christelle D'INTORNI, Alexandra MARTIN, Bernard CHAIX et Éric CIOTTI. Ils auront un mandat difficile, mais nous comptons sur eux pour faire le meilleur choix pour la France et pour défendre notre Collectivité qui fut si souvent menacée par le passé et encore ces dernières années.

Nous avons enregistré au mois de juillet la plus forte participation à des élections législatives depuis 1981. Cela témoigne de la gravité de l'instant. Dans l'histoire, chaque fois que les Français sont inquiets, ils se mobilisent. Ils l'ont encore fait. Pour autant, les résultats montrent que l'heure n'était certainement pas à la dissolution. La démocratie est malmenée, et nos institutions sont à bout de souffle, déstructurées par des réformes successives et de mon point de vue inadaptées à un monde moderne. Nous sommes face à un changement sociétal qui se produit à une vitesse vertigineuse avec la crise écologique, la mondialisation, la croissance démographique, la vitesse de communication, le déplacement des hommes, la transmission des données, la révolution du numérique, la puissance des neurosciences, la connaissance de plus en plus fine de l'infiniment grand et de l'infiniment petit. Il y a un monde qui change, et les pratiques politiques doivent s'adapter, au risque sinon d'aggraver toujours plus le désamour des citoyens à l'égard des élus.

Nous devons impérativement cesser les joutes politiques archaïques ou les petites phrases assassines et stériles qui occultent les véritables maux de la société française et les crises de civilisation pour des ambitions personnelles. J'en appelle chacun à porter sa responsabilité, sans critiquer systématiquement son voisin pour justifier ses propres turpitudes. En clair, j'en appelle à redonner de la noblesse à la politique, noblesse qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Avec détermination, il faut s'occuper en urgence du pouvoir d'achat et de la sécurité, qui sont des priorités. Les questions sociales minent aussi le quotidien des classes moyennes et populaires. Le Conseil départemental est au cœur de ces sujets, et malheureusement l'Etat nous demande souvent de faire à sa place sans nous en donner les moyens, voire en nous les supprimant, avec comme exemple symptomatique de cette gestion la question des mineurs non-accompagnés. Sous couvert de la protection de l'enfance, cela nous amène à gérer les flux migratoires, ce qui n'est pas notre responsabilité. C'est une belle illustration de cette dérive. Il faut inverser les choses. Evitons les effets d'annonce. Travaillons en profondeur, sur le temps long. Déployons une politique durable qui mettra probablement des années pour réparer les dégâts de ces trois dernières décennies. On ne peut pas continuer à bâtir sur du sable.

Par ses choix hasardeux dignes d'un joueur de poker malchanceux, le Président de la République est aujourd'hui aux commandes d'un bateau ivre et à la dérive, qui vogue au gré des coups de mer, sans cap ni boussole. Le nouveau monde devait pourtant balayer l'ancien. La start-up nation devait balayer la proximité, le bon sens, les territoires, nos racines, notre histoire séculaire. J'en appelle sincèrement au retour de l'ancien monde, modernisé certes, avec la mise en place des règles de stabilité qui ont fait la grandeur défunte de la France dans le monde. Cette séance du 4 octobre est donc toute particulière par ce contexte national tumultueux.

En 2017, j'ai choisi de m'engager pour les Alpes-Maritimes au Département, parce que je suis un départementaliste convaincu, parce que j'aime la territorialité, et parce que je veux me mettre au service des communes. Je suis convaincu que les communes sont la bonne solution pour rester dans la proximité auprès de nos citoyens. Aujourd'hui, en 2024, mon choix est encore plus fort et plus déterminé. Mes chers collègues, en me faisant l'honneur de me confier la présidence du Conseil départemental, je suis votre obligé, celui qui doit rassembler, unir et

fédérer le plus largement possible pour être le garant d'une Collectivité opérationnelle, fiable et efficace pour les Maralpins.

Je vous le dis, le Département des Alpes-Maritimes ne sera pas le dommage collatéral des conflits politiques importés pour le déstabiliser, d'où qu'ils viennent. Notre responsabilité est de ne pas nous laisser polluer par les politiques politiciennes, et après le séisme des élections européennes puis législatives, j'ai choisi de me donner le temps nécessaire au calme, à l'union, au rassemblement, et à la poursuite de mon engagement politique au service des Alpes-Maritimes et des citoyens. Certes, les tentatives d'ingérence furent nombreuses durant tout l'été. Elles le sont d'ailleurs quelque part encore un peu aujourd'hui. On s'est étonné de mon silence, et on me l'a même reproché. Mais rien ne légitimait que je m'exprime plus tôt. Alors j'ai choisi un silence de grande responsabilité qui n'avait rien à voir avec la crainte, avec la peur, ou avec une stratégie machiavélique dont je me révèle bien incapable. Non. Je n'ai pas disparu dans un tiroir ou sous le bureau. Non, je n'ai pas déserté en rase campagne. J'ai choisi plus que jamais d'être au contact de la population, avec des électeurs qui durant tout l'été sur le territoire des Alpes-Maritimes ont pu s'exprimer et me dire les choses. Avoir le sentiment du peuple, c'est ce qui m'intéresse le plus dans mes décisions. Mes réseaux sociaux sont à cet égard une source d'information qui peut en témoigner.

J'ai choisi de la hauteur et j'ai choisi de prendre du recul, un recul obligatoire pour la fonction de Président du Département, pour ne pas insulter l'avenir par des déclarations intempestives et inadaptées face à une effervescence provoquée par ceux qui ont tout intérêt à diviser, y compris pour des règlements de compte personnels, et qui avec malice cherchent inopportunément à récupérer le gain.

Le Président de la République a fait naître un chaos en France par une pratique du pouvoir qui a fauté contre l'esprit des institutions et qui les a affaiblies. Dont acte. Je veux ici tout l'inverse pour mon Département. Je choisis le sens de ce pour quoi notre Collectivité fut créée, c'est-à-dire la solidarité territoriale et la solidarité humaine. Je choisis la concorde et le rassemblement pour notre Département et les Maralpins, plutôt que la division.

Ici, sur les bancs de l'Assemblée départementale, je vous propose d'agir avec les règles de base pour un travail en profondeur avec une majorité unie, qui font qu'un Président puisse avoir la tête dans les étoiles mais les pieds bien ancrés enracinés dans la terre des Alpes-Maritimes. Pour tenir les fondamentaux d'un travail en profondeur, appliquons des règles simples et de bon sens : ne pas dépenser plus que ce que l'on a, ne pas s'endetter au-delà de l'insoutenable, ne pas être dans la réaction permanente mais dans l'action, être proche des préoccupations des habitants, tout en travaillant sur le temps long. Mettons au cœur de nos décisions l'intérêt public plutôt que les ambitions personnelles. Pour tenir une majorité unie, j'ai travaillé avec vous mes chers collègues tout l'été, sans bruit, consciencieusement, en prenant en compte toutes nos différences qui peuvent nous caractériser. Nos échanges ont été nourris dans le plus grand respect des convictions politiques de chacun, et j'ai fait valoir auprès de vous ce patriotisme départemental que vous avez validé et que vous avez fait vôtre.

Pour éviter une pluralité de groupes qui n'apporte au mieux que des majorités de circonstances, ma conclusion fut de tout faire pour maintenir le groupe majoritaire qui me soutient depuis 2017. J'assume et je revendique ce choix. Ce groupe majoritaire était présidé jusqu'alors par Éric CIOTTI, que je remercie de l'avoir conduit avec talent. Afin d'en garantir l'unité, je lui ai demandé d'en laisser la présidence. Il en a convenu, et j'en suis devenu Président, élu à l'unanimité lors de notre réunion de groupe vendredi dernier. Je veux remercier ici l'ensemble des conseillers de ce nouveau groupe dénommé « Majorité départementale » qui m'ont tous apporté leur soutien. Je sais que vous avez amendé quelques-fois fortement vos positions personnelles pour préserver l'unité et l'efficacité au service du Département des Alpes-Maritimes et rien d'autre. C'est toute la noblesse de la politique que de savoir préserver l'intérêt général plutôt que ses dogmes personnels. Il réunit des conseillers départementaux dans une grande diversité de sensibilités politiques. Nous en avons fixé les limites ensemble, et je veillerai à ce qu'elles soient respectées afin que chacun puisse s'exprimer librement, dans le respect de tous. L'affrontement des idées doit toujours pouvoir s'exprimer. Je tenterai toujours de convaincre ceux qui ne portent pas mes idées, mais je me battrai aussi toujours avec force pour que ceux qui ne pensent pas comme moi puissent faire entendre leur voix. C'est ainsi que je conçois la démocratie.

Après ma réélection à la présidence du Conseil départemental en 2021, certains d'entre vous ont fait le choix de sortir de cette majorité, guidés par des prises de positions de politique nationale ou de personnes. Je le respecte, d'autant que le groupe « Notre Département d'abord », désormais « Rassemblement Républicain LR, Horizons, UDI, Renaissance et Indépendants », a souvent soutenu nos décisions, tout comme le groupe « Environnement et Solidarités ». Ce qui compte pour moi, c'est la stabilité du Conseil départemental avant tout, dans le seul intérêt du Département des Alpes-Maritimes et de ses habitants. Être unis pour un patriotisme départemental que je revendique.

L'union nous permettra de tenir les promesses que nous avons prises devant nos électeurs, les seuls à qui, en réalité, nous devons des comptes. L'union nous permettra de tenir le cap pour ne pas perdre le nord dans le mauvais temps. L'union nous permettra de porter une vision d'avenir hors des modes et hors du temps – l'air du temps n'est en effet pas toujours bon conseiller – avec des politiques modernes qui améliorent la qualité de vie au quotidien, créent des emplois et prônent un environnement au service des hommes.

Voilà mes chers collègues dans quel état d'esprit j'aborde l'avenir, c'est-à-dire avec passion et optimisme. L'optimisme est important par les temps qui courent. Il faut avoir véritablement foi en l'avenir. Les mois qui viennent seront probablement lourds, la France est dans un climat de tempête, mais cet optimisme reste de mise. Nous devons porter cet optimisme qui a fait que malgré les vicissitudes de la politique nationale, notre Collectivité a soutenu les projets locaux, amélioré sans relâche le quotidien des Maralpins, et a livré de grands aménagements tout l'été, comme l'échangeur de la Paoute à Grasse. Le Département sera également au rendez-vous pour aider à restaurer la Villa Fragonard dont l'effondrement partiel ne peut évidemment nous laisser indifférents.

Nous avons lancé aussi la Chaire de l'Eau, avec l'Université Côte d'Azur. On ne parle plus beaucoup de l'eau, mais je n'oublie pas 2022, qui fut une année difficile. Dans les locaux de l'IMREDD, la Chaire de l'Eau aura désormais ses scientifiques. Avec le Président du MEDEF, nous sommes allés sur les chantiers du SMIAGE. Cette visite de terrain a montré que la tempête qui avait frappé la Roya, la Vésubie, la Tinée, l'Estéron, et la basse vallée du Var, avait aussi frappé la Brague, Biot et Cannes. Avec les conseillers départementaux d'Antibes et Jean LEONETTI, nous avons livré l'autopont de Sophia, là où il y avait une asphyxie de la circulation. Nous venons d'inaugurer l'extension du superbe parc naturel départemental du Paradou, en plein cœur de Vallauris. Par ailleurs, douze collèges sont désormais rénovés au niveau de leurs cours, grâce au GREEN Deal, réduisant ainsi les ilots de chaleur grâce à des espaces revégétalisés. Le pont des 14 Arches, à Tende, sera quant à lui inauguré dans quelques jours, avant de réaliser l'achèvement définitif des travaux dans la Roya avec la réalisation du pont du Bourg-Neuf. La totalité des investissements dans la Roya et dans la Vésubie aura représenté 210 M€.

Être au service des citoyens et bien utiliser l'argent des contribuables, c'est la seule chose qui m'intéresse, démontrant ainsi, si besoin était, que la proximité qui fait toute la pertinence de l'échelon départemental est un ressort primordial de l'action. Pour cela, les Départements ont besoin de disposer à nouveau d'une réelle autonomie financière et fiscale, avec le respect d'un principe élémentaire : qui décide paie. Il ne faut pas que l'Etat nous transfère les charges sans nous transférer les moyens. Nous commençons malheureusement à y être habitués, mais cela commence à bien nous asphyxier. L'Etat doit cesser d'asphyxier les collectivités locales, comme il le fait de manière indécente depuis des années tout en clamant que le déficit de la Nation serait dû aux collectivités. David LISNARD ne cesse de le dénoncer. L'Etat devrait plutôt s'occuper de redonner les moyens, avec la déconcentration de ses services qui n'assurent plus les missions régaliennes dans les territoires. Je me souviens d'un temps où l'Etat était présent sur les territoires et nous apportait de l'aide, pour les communes et les intercommunalités. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, alors que les Français commencent à subir un ras-le-bol fiscal et à ne plus comprendre où va leur argent.

A ce sujet, j'entends ici et là des élus qui s'expriment dans la presse sur le fait que le Département aurait augmenté ses impôts. Je ne vois pas de quoi on parle. Depuis 2020, nous n'avons plus de recettes liées à un impôt local. Comment de ce fait pourrions-nous augmenter les impôts ? Nous sommes même allés plus loin, puisqu'à deux reprises, depuis que j'ai repris la présidence de ce Département, nous avons, avec le Président de la Commission des Finances, baissé les impôts à hauteur de 15 % du taux de la taxe sur le foncier bâti, avant que cette ressource ne soit transférée aux communes. Cela a tout de même représenté la bagatelle de 45 M€ rendus à l'économie maralpaine et aux Maralpins. Voilà au moins une décennie que le Département n'a pas voté une seule augmentation d'impôts. Il faut remonter à 2014 et avant pour, en considérant les turpitudes de l'époque, trouver une trace de quelques augmentations, toutes partielles.

Cela m'amène tout naturellement au contenu de la séance de ce jour, avec la présentation du projet de la décision modificative n°1 pour l'année 2024 du budget principal de la Collectivité

qui permet bien-sûr de faire face à l'intégralité de nos engagements en matière de solidarité humaine et territoriale. La baisse des droits de mutation nous pénalise. Elle a représenté 150 M€ l'année dernière. Elle devrait atteindre 80 M€ pour 2024, avec parallèlement une hausse de participation des fonds de péréquation des DMTO de 10,6 M€. Cela ne nous bloquera pas, puisque grâce à la sincérité de notre budget et à la prévenance budgétaire dont nous avons fait preuve depuis 2008, nous avons les capacités d'investir. Tout est compensé par la reprise de la réserve des droits de mutation effectuée en 2022 à hauteur de 50 M€, en complément de la reprise de la provision de 30 M€ déjà inscrite dans le budget primitif 2024, et de la reprise de l'excédent cumul constaté au compte administratif pour 24,5 M€. En nous appuyant ainsi sur un budget sincère, géré au cordeau – je tiens à en remercier le Directeur Général des Services et ses services qui nous permettent, depuis des années, de déjouer les mauvaises surprises – nous faisons face, par nos décisions, à toutes nos responsabilités.

Le rapport d'activité des services et le rapport annuel sur le développement durable pour 2023 qui vous seront présentés durant la séance attestent de cette trajectoire vertueuse. Je ne vous infligerai pas le détail de ces rapports qui représentent à eux deux plus de 200 pages qui illustrent la cohérence de notre action. Cette action ne se limite pas à une simple préservation des milieux et des ressources mais façonne aussi la solidarité territoriale et la cohésion sociale, au travers du GREEN Deal et du SMART Deal. Ce sont deux politiques érigées en fil conducteur depuis 2017. Parce que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, nous agissons tous azimuts pour protéger le cadre de vie des Maralpins et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ici, nous végétalisons les collèges. Là, nous multiplions les portions cyclables ou les aires de covoiturage. Partout où cela est possible, nous déployons des panneaux photovoltaïques et nous développons les énergies renouvelables avec la SEM GREEN Energy 06 dont la pertinence porte aujourd'hui ses fruits. En 2023, 12 M€ sont aussi venus irriguer nos appels à projets dédiés à la préservation de la ressource en eau.

Je suis heureux de constater que nous voterons aujourd'hui de nombreux dossiers d'aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles. C'est un dossier que j'avais porté lorsque j'avais la délégation à l'agriculture en 2004. Depuis 2004, il porte ses fruits. Il existe toujours en 2024, et nous avons plus de 4 M€ de crédits d'aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME), contre 1,6 M€ l'année dernière, ce qui montre là-aussi une dynamique des territoires en faveur de l'agriculture. Je suis également satisfait du financement individuel à l'installation des panneaux photovoltaïques. Plus de 400 dossiers vous seront proposés aujourd'hui. Ils représentent une puissance installée de 2 mégawatts, soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 000 habitants.

Préserver notre territoire et l'adapter aux défis d'aujourd'hui et de demain, c'est aussi placer l'enfance et la jeunesse au cœur de nos politiques, avec notamment l'ouverture d'une deuxième Maison des 1 000 premiers jours à Grasse, après celle de Nice. Nous avons entamé la réorganisation de notre dispositif d'aide à l'enfance en finançant l'ouverture de deux Maisons d'enfants à caractère social (MECS), à Grasse et Valdeblore, en recentrant l'action du Foyer de l'enfance sur l'accueil d'urgence, en créant 100 nouvelles mesures de placement à domicile, et en lançant un appel à projets de 215 places d'accueil supplémentaires en logements diffus pour

des mineurs de 15 à 18 ans. Je veux ici remercier les deux acteurs de cette politique de l'enfance : Auguste VEROLA, vice-président en charge de l'enfance, et Vanessa LELLOUCHE, présidente du Foyer de l'enfance. A vous deux, vous conduisez une belle politique qui porte ses fruits.

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat qui nous apporte 3,8 M€, il vous sera proposé tout à l'heure de prolonger cette dynamique avec de nouvelles mesures pour toutes les problématiques de l'enfance en danger, l'enfance fragile, les seniors et les personnes en situation de handicap. Le Département ne laisse personne au bord du chemin. Je pourrais détailler bien d'autres engagements de solidarité et de proximité pour les Maralpins, mais sans doute ai-je déjà été un peu trop long.

Mes chers collègues, malgré les chausse-trappes mis sur notre route ces dernières années, le Département est bien là. Il est en bonne santé et il a toute sa vitalité. Nous sommes toujours face aux défis de la société française, et les Départements sont en première ligne et sont les mieux placés pour garantir la cohésion sociale, la territorialité, et cette proximité qui est chère à mon cœur, ici, dans les Alpes-Maritimes. J'en serai plus que jamais le garant avec vous. Je vous remercie.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - M. le Président, juste avant de commencer mon propos, et en réaction au vôtre, permettez-moi de vous dire M. le Président que je ne vous reconnais plus. Vous avez fait une mue extraordinaire. Lorsqu'on parle de noblesse en politique, cette noblesse, c'est le respect de ses engagements. Ce n'est pas la trahison. M. le Président, mes chers collègues, Euripide a écrit : « *le temps révèle tout et n'attend pas d'être interrogé* ». Et c'est vrai. Les masques tombent toujours. Il y a quelque temps, je quittais les Républicains pour protester contre un glissement vers la droite extrême, imposé à ce grand parti républicain et gaulliste par désormais son ancien président. Cette dérive, courir derrière l'extrême-droite pour tenter de la devancer en infâmie et en démagogie, c'était trahir les idéaux de la Résistance M. le Président, ceux du gaullisme. C'était trahir l'histoire de la Droite et celle de la République.

Aujourd'hui, les masques sont tombés. Celui qui jurait la main sur le cœur qu'il serait le meilleur rempart contre le Front National, a rejoint, avec M. CHAIX et Mme D'INTORNI, le Rassemblement National, l'héritier du Front National. Soit. Je n'ai pas été surpris. Qui l'a vraiment été, à part vous M. le Président ? Ce qui m'a surpris en revanche, ce fut votre silence M. le Président. Ce silence a duré trois mois, et vous avez fini par le rompre officiellement hier soir dans une interview qui restera un modèle de déni. Cette interview nous offre une belle leçon de pirouettes politiques, où chaque contradiction est déguisée en vertu, et où l'absence d'action devient un choix courageux. Vous arrivez dans la même phrase à affirmer votre opposition aux extrêmes, en invoquant Jacques CHIRAC, et en même temps vous soutenez avec une grande sérénité Éric CIOTTI, figure nationale de l'alliance avec le Rassemblement National de Mme LE PEN. C'est une position qui ne manque pas de déstabiliser.

Vous dites que personne ne vous a demandé de clarifier. Moi je vous l'ai demandé. Comment pouvez-vous accepter dans votre majorité, M. le Président, des Le Penistes, sous-tutelle de Mme LE PEN et de M. BARDELLA ? Votre réponse, nous la connaissons. Vous allez me dire, comme vous venez de le faire : je ne veux pas voir les divisions nationales l'emporter dans ce Département. Vous l'avez confirmé. Alors je vous souhaite bien du courage, parce qu'il en faudra. Il faudra en effet réussir à faire exister dans votre majorité trois députés qui au Palais Bourbon dénonceront les LR et, je cite, « *les porte-parole de la minorité macroniste* ». Je reprends une formule prononcée il y a trois jours. Ou encore hier soir, sur France 2, où M. CIOTTI critique ouvertement la Droite et les LR et explique que la seule alternative pour le pays aujourd'hui est l'alliance de son nouveau groupe politique avec le Rassemblement National.

Cela ne vous dérange pas M. le Président que l'on attaque les LR et qu'on les critique ? Vous allez accepter cela dans cette Assemblée ? Trois députés Le Penistes, qui accuseront les membres du parti LR de reniement, de trahison, de s'être alliés à Emmanuel MACRON au premier tour et au Nouveau Front Populaire au second. Trois députés qui en revanche au sein de cette Assemblée les traiteront comment, puisque nous nous connaissons tous ? D'amis ? De partenaires ? D'alliés ? Je ne sais pas vous, mais mes amis, j'évite de les insulter le mardi pour les embrasser le vendredi. Je n'ai pas votre souplesse M. le Président, et je ne sais pas faire ce genre de chose. Plus vous serez ambigu, plus nous serons clairs. Et j'avoue ne plus vous reconnaître.

C'est la raison pour laquelle nous avons, avec les élus de notre groupe, décidé de changer de nom pour devenir désormais le Rassemblement Républicain : LR, Horizons, Renaissance, UDI, Indépendants. Ce n'est pas un parti politique M. le Président, comme vous le déclarez dans la presse, mais uniquement des femmes et des hommes de droite et du centre qui souhaitent pour la France la réussite du Gouvernement BARNIER. Nous souhaitons la réussite de ce Gouvernement.

Nous n'avons qu'une ligne rouge, celle de la compromission avec les extrêmes. Nous refusons que le Département des Alpes-Maritimes soit le premier et le seul de France à être dirigé par une coalition avec le Rassemblement National. Nous refusons de faire de notre Département un laboratoire politique pour le Rassemblement National. Nous sommes prêts à nous rapprocher de toutes celles et de tous ceux dans cette Assemblée qui en feraient de même. Je sais que beaucoup ici pensent comme nous, et nous sommes prêts à travailler avec eux dans le seul intérêt des Maralpins. Permettez-moi de citer un sage dans notre département, M. LEONETTI, qui la semaine dernière, sur BFM Côte d'Azur, déclarait : « *je continuerai de penser que les Républicains ont vocation à faire un projet pour la France, ouvrir une nouvelle espérance pour la France, et aujourd'hui ils sont en responsabilité.* » Ailleurs dans cette Assemblée, d'autres sont porteurs d'espoir pour la France, sans rallier le Front National.

En attendant, nous sommes le seul groupe à ce jour à soutenir clairement et ouvertement le Gouvernement de Michel BARNIER. D'ailleurs, vous le savez M. le Président, le changement de nom de votre groupe est un aveu. Vous n'avez pas la conscience tranquille puisque vous savez que mardi dernier, des membres de votre groupe n'ont pas applaudi le discours de

politique générale de Michel BARNIER, ni celui de Laurent WAUQUIEZ, mais celui de Marine LE PEN.

Une nouvelle fois M. le Président, je vous souhaite bon courage. Et il en faudra, quand des membres de votre majorité soutiendront Mme LE PEN et ses alliés aux élections municipales, sénatoriales, voire présidentielles, contre vous mes chers collègues et contre nous, les maires. L'extrême droite honteuse ne durera pas. Vous qui vouliez éviter les débats nationaux dans ce Département, vous allez être servi. M. le Président, mes chers collègues, il est temps de vous ressaisir, de clarifier votre ligne politique, et de vous concentrer sur ce que nous devons faire pour les Maralpins, et non pour servir la carrière de certains auprès de Marine LE PEN. Cette clarification viendra et le temps, j'en suis sûr, fera son œuvre. Je reste convaincu que vous serez nombreux au sein de cette Assemblée à refuser, à terme, de participer à ce naufrage. Je vous remercie.

M. le Président. - M. SEGURA, nous nous connaissons bien. Je suis, et vous le savez, resté Républicain. J'ai fait campagne lors des législatives pour les candidats des Républicains. Je reste dans cette famille politique, et je ne l'ai jamais quittée. Parce qu'on ne gagne jamais contre son camp. C'est une constance que j'ai. Vous parlez de trahison aujourd'hui, cela me fait de la peine. Je n'ai pas le sentiment de trahir quoi que ce soit. Mais je ne suis pas non plus de ceux qui veulent donner des leçons alors que certains, et vous en étiez, ont quitté les Républicains, leur famille, pour soutenir...

M. SEGURA. - Je n'ai adhéré à aucun parti. Ni Renaissance, ni...

M. le Président. - Je n'ai pas quitté un parti pour aller soutenir des candidats qui sont venus se présenter contre des candidats des Républicains et qui ont amené des députés Rassemblement National à être élus dans le Département des Alpes-Maritimes, ce qui n'aurait pas été le cas sans ces combats fratricides. Je n'ai jamais été de ceux-là. Sur votre propre secteur, l'engagement que vous avez eu, fait que la députée sortante des Républicains a été battue, par un candidat que vous souteniez. Dans cette situation-là, je n'ai donc pas de leçon à recevoir.

Je le répète : je me recentre sur ce qui est la majorité départementale, avec la responsabilité que vous m'avez confiée, puisque vous aviez voté pour moi en tant que Président du Département. Je ne l'oublie pas. Vous pourrez le regretter, c'est la liberté de penser de chacun. La démocratie mérite que chacun puisse, gentiment et tranquillement, s'exprimer. Je ne veux pas être ce donneur de leçons, donc ne m'en donnez pas non plus. Voilà ce que je voulais vous dire M. SEGURA. Vous êtes aujourd'hui de retour chez les Républicains, mais vous en étiez parti pour soutenir un parti qui nous a quand même mis bien dans la difficulté, et qui aujourd'hui place le pays dans une situation difficile. Allez, tournons la page.

M. SEGURA. - Juste pour vous répondre : je préfère soutenir un Président de la République contre Marine LE PEN et essayer d'engager la France dans ce dont nous avons besoin aujourd'hui. Mais pour autant aujourd'hui, vous décidez de faire rentrer le Rassemblement National dans cette Assemblée...

M. le Président. - Ce n'est pas le Rassemblement National. M. CIOTTI est Président du groupe UDR, et je m'en suis exprimé dans mon propos. Contrairement à ce que vous dites, je n'ai pas dit une chose et son contraire. J'ai pris simplement une responsabilité qui est celle du Président du Département.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Mes chers collègues, M. le Président, vous vous rendez compte à quel point tout ce que nous faisons là peut être confus vu par nos concitoyens. Mathieu et moi-même, nous nous sentons à la fois impliqués et sur la marche, mais nous tenons à nous exprimer. Tout d'abord, je dirai que tout change et rien ne change, avec toujours trois groupes au sein de notre hémicycle : douze conseillers qui s'appellent désormais Rassemblement Républicain ; notre valeureux groupe Environnement et Solidarités ; et l'ancienne majorité, qui s'appelle désormais Majorité Départementale, avec les mêmes personnes, peut-être à une unité près. A l'intérieur de ce groupe majoritaire néanmoins, des mêmes conseillers ont changé quelque part d'identité et sont désormais alliés au Rassemblement National.

Notre question est donc celle-ci. Nous nous interrogeons sur le fait que l'on puisse être à Paris, à l'Assemblée, allié du Rassemblement National, et être ici dans la Majorité Départementale, avec un Président qui est contre les extrêmes, comme nous le sommes, et contre l'extrême droite particulièrement. Et je le crois, que vous soyez contre les extrêmes. C'est donc cette dualité que nous allons voir à l'usage. Je pense aussi que la population attend de nous, en tant que conseillers et conseillères, des décisions et des actes qui ne dépendent pas des positions des uns et des autres, mais bien de l'intérêt général. Le Département agit tous les jours dans le domaine social : les personnes âgées, les personnes handicapées, l'enfance, la petite enfance, les collèges, l'aide aux communes, etc. C'est sa priorité et sa mission, nous sommes bien d'accord.

En tant que groupe minoritaire, nous nous efforçons depuis le début d'être constructifs et d'apporter, malgré nos divergences avec le groupe majoritaire, des idées et des propositions qui peuvent être utiles et nouvelles. Aujourd'hui, nous attendons de voir comment ces différences que nous soulignons au sein de la majorité vont évoluer et pourront ou non intervenir dans nos débats et décisions. Nous serons donc extrêmement vigilants sur les orientations politiques et les choix départementaux, et nous nous opposerons systématiquement si ces politiques sortent du champ républicain.

M. le Président. - Je vous remercie. Je connais votre vigilance, et nous le serons tous pour faire en sorte que l'union départementale puisse continuer à exister, au service des Maralpins. Vous avez raison, c'est ce à quoi nous nous attachons le plus.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI. - Merci M. le Président. La vie politique a ses logiques et doit répondre d'abord à l'attente des électeurs, des Françaises et des Français. Aujourd'hui, je pense que ce que regardent les Françaises et les Français, avec beaucoup d'émotion, c'est la disparition de Michel BLANC, qui a ému ce matin beaucoup de nos concitoyens. Nous avons tout à l'heure entendu un très mauvais acteur qui lisait un scénario écrit par d'autres. Moi je veux rendre hommage à

un acteur qui a ému, qui a donné du bonheur aux Français, et c'est à lui que je pense en cet instant.

M. le Président. - Merci pour cet hommage à Michel BLANC.

Mme D'INTORNI.

Mme D'INTORNI. - M. le Président, mes chers collègues, vous connaissez tous la parabole de la paille et de la poutre, qui fait allusion aux personnes qui voient des défauts chez les autres mais qui sont bien incapables de voir les leurs. En réalité, si j'ai bien compris, les grands moralisateurs du groupe Le Rassemblement Républicain, nous reprochent notre courage. Oui, ils nous reprochent d'avoir en toute transparence, avant le premier tour des élections législatives, affirmé notre volonté d'union des droites. Cette union des droites, nous l'avons posée sur la table et défendue. Nous l'avons assumée, avec Éric CIOTTI et Bernard CHAIX. En réalité, elle a été plébiscitée sans ambiguïté par les électeurs niçois qui ont approuvé notre démarche puisque nous avons remporté les trois circonscriptions niçoises face aux candidats Macron-Estrosistes que vous souteniez.

Oui je le reconnais volontiers, nous avons préféré le courage et la clarté aux alliances contre nature que vous avez portées, celles qui ont permis aux quelques députés qu'il vous reste d'être élus avec les voix de l'extrême gauche. Alors honnêtement, quand on négocie des désistements avec LFI et le Nouveau Front Populaire, sur le dos de ses électeurs entre les deux tours, donner des leçons de morale, il faut oser.

Et entre nous, vos cris d'orfraie ont de forts relents d'hypocrisie. Croyez-vous vraiment que nous avons oublié qu'en 1988, Christian ESTROSI a été élu député au second tour contre le député socialiste sortant avec le soutien explicite du candidat du Front National ? Pensez-vous vraiment que la mémoire collective a oublié qu'en 1998, ce même Christian ESTROSI, contre l'avis de Jacques CHIRAC, de Philippe SEGUIN, de Nicolas SARKOZY et de François LEOTARD, a personnellement négocié des jours et des nuits durant avec Jean-Marie LE PEN et Bruno MAIGRET pour essayer d'obtenir un accord afin de présider la région PACA ? Avez-vous la mémoire à ce point sélective pour occulter le pedigree de vos plus proches collaborateurs à la Métropole ? Prenons quelques exemples, pour la forme. Olivier BETTATI, aujourd'hui conseiller diplomatique à l'ONU de Christian ESTROSI, après avoir mené la liste Rassemblement National aux Régionales de 2015, après avoir été candidat Rassemblement National aux Législatives en 2017 contre Xavier BECK, après avoir été tête de liste soutenu par le Rassemblement National contre Jean-Claude GUIBAL à Menton en 2020. Parlons aussi de Gaël NOFRI, que vous avez-vous-même fait élire vice-président de la Métropole il y a seulement quelques semaines de cela. C'est pourtant un ancien conseiller de Jean-Marie Le PEN, et il a accessoirement reconnu avoir bénéficié d'un emploi fictif à plus de 4 000 € par mois. Il a été candidat à de multiples reprises sous l'étiquette du Front National. On parle bien du Front National. Mais votre moralité s'en accommode fort bien.

Finalement, ce n'est pas une poutre que vous avez dans l'œil, mais bien la charpente toute entière. Mes chers collègues, pour conclure mon propos, je dirai que vos déclarations donnent

corps à la pensée d'André BRETON qui disait : « *L'esprit, mis en présence de toute espèce de difficulté, peut trouver une issue idéale dans l'absurde.* » Je vous remercie.

M. le Président. - M. CHAIX.

M. CHAIX. - M. le Président, mes chers collègues, il y a quelques jours, nous apprenions par *Nice Matin* que des membres de l'opposition quittaient le parti Horizons. Il faut bien dire que l'horizon, plus on le regarde, plus il semble s'éloigner quelques-fois. Deux d'entre eux avaient pourtant parrainé officiellement Emmanuel MACRON. Le troisième avait même été candidat suppléant de la majorité présidentielle aux dernières élections législatives. Il faut croire qu'ils n'ont pas que perdu les élections, mais également leur colonne vertébrale idéologique, devenant ainsi des invertébrés de la politique puisqu'ils ont rejoint les Républicains. 3 200 milliards d'euros de dettes pour M. LE MAIRE. 2,4 milliards d'euros au minimum pour Christian ESTROSI. Finalement, M. SEGURA, si c'est en fonction de la dette que vous choisissez vos amis, cela ne m'étonne pas que nous ne le soyons pas. Alors non, nous ne recevrons aucune leçon de cohérence politique de la part de ceux qui envoient chaque année aux Impôts trois reçus fiscaux, de trois adhésions à trois partis différents. Merci.

M. le Président. - Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Merci M. le Président. J'ai entendu Mme GOURDON dire qu'elle était avec son groupe contre les extrêmes. Je l'entends, je m'en réjouis, et je souhaite que dans les élections à venir, vous continuiez à démontrer que vous êtes bien également contre les extrêmes de M. MELENCHON. Je veillerai particulièrement à ce point-là.

Je veux aussi répondre à M. SEGURA que, venant d'un groupe qui s'est fait quand même élire sous l'étiquette LR, à la Région comme à la ville, pour ensuite rallier MACRON au lendemain de ses deux élections, en trahissant ainsi tous les Niçois, tous les Azuréens, et même tous les habitants de la région PACA, je trouve que votre tirade est assez cocasse. Venant de votre mentor – puisque nous savons bien tous ici dans cet hémicycle que vous lisez régulièrement des propos écrits par lui ou par d'autres – qui collabore, c'est le mot qui me vient à l'esprit, de longue date avec des personnes issues ou proches du Front National comme cela vient d'être explicité, je trouve que cette déclaration est un morceau d'anthologie.

Venant de vous enfin qui aujourd'hui, après être allé chez MACRON, tentez un retour chez LR pour des raisons purement électorales, liées aux Municipales, je pense que c'est carrément indécent. Oui, nous avons demandé à M. CIOTTI de quitter le groupe. Oui, je ne partage pas le fond, je ne partage pas la forme de sa décision nationale. Mais oui, nous avons la responsabilité de maintenir le cap d'une politique départementale remarquable. Une politique saine financièrement, une politique équitable envers les citoyens de la ruralité comme envers ceux des villes, une politique forte, avec la vision ambitieuse de Charles Ange GINESY en matière de risques, de gestion de l'eau, de transition énergétique, d'intelligence artificielle. Une politique que vous n'avez cessé de contrer et de caricaturer, comme vous n'avez cessé de dénigrer le Président GINESY depuis le début de son mandat dans cette Assemblée, beaucoup s'en souviennent.

La vérité, c'est que ce changement vous dérange et qu'il contrarie vos plans. D'abord, cette majorité maintenue démontre que Charles Ange GINESY est solide, qu'il est capable de résister à la pression, et que sa majorité lui est fidèle. Ensuite, cela contrarie vos petits plans fomentés depuis le mois de juin, et personne ne s'y trompe, pour espérer récupérer le Département, avec l'appui de certains amis, et surtout la manne départementale de cette gestion saine pour essayer de combler la dette abyssale dans laquelle se trouve aujourd'hui la Métropole, dans laquelle malheureusement, en tant que vençoise, je suis impliquée. Avec la régie de l'eau et des déchets, cette dette abyssale représente aujourd'hui, près de 4 milliards d'euros. Voilà pourquoi aujourd'hui ce groupe majoritaire qui est maintenu contrarie vos plans et vous dérange.

M. le Président. - Merci mes chers collègues. Je vous remercie pour vos interventions et je vous remercie pour la tonalité de ces interventions. Chacun a pu dire ce qu'il pensait. Vous aurez remarqué que j'ai donné la parole au-delà des présidents de groupe, puisque nous sommes quand même sur une séance à caractère un peu particulier. Je pense que chacun doit pouvoir s'exprimer, c'est ainsi que je conçois la démocratie. La tonalité de vos interventions, si elle était parfois ferme, en était pour autant courtoise et dans le respect des propos qui doivent être tenus ici dans cette enceinte. Je vous remercie de l'avoir fait.

M. LOMBARDO. Ensuite nous passerons à l'ordre du jour.

M. LOMBARDO. - Merci M. le Président. Ce que je retiens de votre discours, c'est l'utilisation du terme « optimisme » à plusieurs reprises. Je rajouterai votre enthousiasme à rester dans la promotion du bien commun et de l'intérêt général. C'est ce que vous faites, et vous en témoignez. Je suis maire et conseiller départemental des Alpes-Maritimes, et ce qui m'intéresse, c'est justement votre volonté de travailler pour le bien commun des Maralpins. Je voulais le souligner.

M. le Président. - Merci M. LOMBARDO. C'est effectivement le fondement-même de mon action.

1. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2024

M. CIOTTI. - Nous examinons aujourd'hui notre décision modificative n°1. C'est un rendez-vous traditionnel en cette séance plénière de rentrée d'automne. Cette décision modificative est marquée par la prise en compte de l'évolution de la principale recette de notre Département, c'est-à-dire les droits de mutations à titre onéreux, communément appelés les frais de notaires qui pèsent sur les transactions immobilières. Ces droits de mutation ont connu une chute importante pour notre Département au cours de l'année 2023, en lien avec la crise que connaît le marché du logement et de l'immobilier dans notre pays, consécutive notamment à la restriction de l'offre de crédit et à l'augmentation des taux d'intérêts, ce qui a rendu les transactions beaucoup plus compliquées.

Nous avons subi cette baisse des droits de mutation qui a été actée par le compte administratif à hauteur d'environ 150 M€ pour l'exercice 2023. Cette baisse se poursuit malheureusement sur l'exercice 2024, et le premier semestre de cette année nous laisse présager une baisse, même si elle sera très certainement beaucoup plus faible que celle de l'exercice 2023. Il semble que depuis l'été, nous sommes sur un niveau comparable à celui enregistré à la fin de l'année 2023.

Mais nous aurons quoi qu'il en soit à déplorer une baisse de cette recette des droits de mutation. Nous en prenons acte dans cette décision modificative en inscrivant une baisse de nos recettes de 80 M€ sur l'exercice 2024 par rapport au budget primitif sur les droits de mutation.

Nous prenons acte de cette baisse en la finançant par les réserves que nous avons constituées dans les années de forte hausse des droits de mutation. Nous avons établi comptablement deux provisions, et nous dégelons une de ces provisions de 50 M€, sachant que nous avons déjà dégelé 30 M€ à l'occasion du budget primitif. Nous avons mis de côté 80 M€. C'est votre gestion de bon père de famille sur le plan comptable : grâce à nos recettes, nous avons constitué cette épargne de précaution pour faire face aux difficultés.

Cette bonne gestion est la marque de notre Département. C'est celle que vous avez rappelée et qui vous anime depuis 2008. C'est celle qui nous a conduits à baisser notre endettement, qui était abyssal en 2008 avec 1 milliard d'euros. Nous l'avons diminué. C'est celle qui nous a permis de faire face à la tempête Alex, avec près de 300 M€ d'investissements. C'est celle qui nous a permis, comme vous l'avez opportunément rappelé M. le Président, de ne jamais augmenter la fiscalité directe depuis 2009, et même au contraire de la baisser par deux fois, lors des deux derniers exercices où nous avons la maîtrise de cette capacité financière. Nous avons ainsi baissé la taxe foncière de 15 %, là où, je le souligne et je prends l'exemple de la ville de Nice, la taxe foncière vient d'augmenter de quasiment 25 % pour les propriétaires niçois. Ainsi, un propriétaire niçois, pour un deux pièces situé en cœur de ville, va avoir une augmentation cette année de près de 400 €. Nous, nous avons apporté au pouvoir d'achat de nos concitoyens ces 45 M€ que vous avez soulignés. La bonne gestion se poursuit, dans un contexte plus difficile et plus exigeant, qui nous amène à faire ces choix. Si nous pouvons les faire aujourd'hui, c'est parce qu'ils sont la conséquence logique et évidente de la bonne gestion qui a toujours guidé notre majorité départementale.

Pour équilibrer cette décision modificative, nous inscrivons également de nouvelles recettes, celles qui ressortent des produits fiscaux qui ont été légèrement supérieurs à ceux que nous avons indiqués, avec des transferts venant de l'Etat : 7,3 M€ de reliquat de recettes fiscales, 5 M€ sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurances qui permettent de financer le SDIS, 1 M€ sur la taxe intérieure des consommations sur les produits énergétiques, 1,3 M€ sur la TVA, qui compense justement la taxe foncière, et 6,5 M€ de compléments de recettes au titre des compensations venues des mesures gouvernementales dans le domaine de l'action sociale. Je note, et nous en reparlerons lors de l'examen du budget primitif 2025, que nous sommes inquiets sur ces compensations de l'Etat, notamment dans le cadre du Ségur 2. Des accords de branche ont été passés avec une négociation sur une augmentation des salaires. Aujourd'hui, les associations qui interviennent dans le domaine médicosocial se retournent vers nous en nous demandant de financer cette hausse qui n'a pas été décidée par nous mais par le Gouvernement à la veille des élections. Si nous la compensons intégralement, cette hausse coûterait au Département 2,7 M€. Nous en reparlerons, mais les dispositions précédentes du Ségur n'ont été compensées qu'à hauteur de 75 %, avec de ce fait toujours une charge importante pour le Département.

Voilà pour la partie de nos recettes, que nous ajustons à la hausse et à la baisse. Je veux évoquer à présent nos dépenses, avec des ajustements techniques, notamment sur la mission d'action sociale avec une baisse globale de 8,4 M€. Cette baisse ne traduit pas, bien au contraire, une baisse en matière d'expression de solidarité en faveur de nos aînés, des personnes en situation de handicap, ou de la protection de l'enfance. Elle traduit au contraire la très bonne gestion que nous avons du RSA. Le coût du RSA diminuera globalement sur 2024 d'au moins 9,4 M€. Si nous faisons l'équilibre entre les trois autres missions sociales et le RSA, nous avons une augmentation des autres politiques sociales de 1 M€. Notre mission de solidarité vers nos concitoyens est donc toujours aussi forte, puisqu'elle dépasse les 600 M€ sur le budget global, mais nous tirons les fruits de la politique de bonne gestion du RSA appuyée sur la lutte contre la fraude.

Je salue Bernard CHAIX qui a présidé la commission de lutte contre la fraude avant qu'il ne soit élu député dans le cadre de sa délégation. Avec les services, que je félicite, nous avons fait un travail remarquable. Nous avons été le premier Département de France à engager cette lutte contre la fraude sociale, avec la brigade de lutte contre la fraude sociale qui a permis de réaliser des avancées et des gains considérables. De même, puisque toute politique doit être équilibrée entre droits et devoirs, nous sanctionnons ceux qui ne respectent pas la loi, mais nous accompagnons plus ceux qui font un effort pour retourner vers l'emploi. Nous avons ainsi des taux de retour vers l'emploi qui sont tout à fait exceptionnels, nous plaçant sans doute comme le meilleur Département de France en matière d'insertion. Voilà donc pour cette mission d'action sociale. Je voulais insister sur ce point.

Sur la mission de fonctionnement de l'administration, nous avons une hausse du fonds de péréquation des droits de mutation. Nous avons une augmentation de notre politique d'investissement, je veux aussi le souligner. Nous aurons un investissement global qui va progresser et qui aujourd'hui se situe à 290 M€, avec notamment la poursuite de la mission de reconstruction des vallées. Nous sommes ensuite sur des ajustements techniques en fonction de l'évolution des chantiers ou des prévisions. Comme vous l'avez fait dans votre discours M. le Président, et puisque nous avons commémoré cette semaine les quatre ans de la tempête Alex, je me permets aussi de souligner le remarquable travail qui peut rendre fière toute notre Assemblée départementale pour la reconstruction de nos vallées. Les chantiers sont terminés dans la vallée de la Roya. Le pont des 14 Arches devrait être inauguré dans quelques jours et je crois qu'il est même en fonction aujourd'hui. Bravo à vous et à cette politique que nous pouvons revendiquer et dont nous pouvons être fiers.

Voilà M. le Président pour cette décision modificative.

M. le Président. - Je vous remercie. Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Merci M. le Président. Mon intervention portera sur les finances du Département. Vous avez souhaité que dans cet hémicycle départemental n'entre pas la politique nationale et que nous parlions bien du Département. Je ne peux quand même que regretter les différentes attaques personnelles qui ont été formulées par les membres de votre majorité, notamment à l'égard d'un élu qui ne siège pas au sein de cet hémicycle. Ce sont aussi des attaques répétées constamment par le Président de la Commission des Finances à l'égard des

finances de la ville de Nice ou de la Métropole. A croire que le Département des Alpes-Maritimes n'a qu'une seule ville, la ville de Nice. On ne parle jamais des autres villes. C'est un peu pénible. Mais conformément à ce que j'ai indiqué, je m'en tiendrai dans mon intervention aux finances du Département.

La décision modificative du budget que vous présentez aujourd'hui, M. le Président de la Commission des Finances, dit ce que nous répétons depuis longtemps : vous n'avez pas été sincère dans la gestion de ce budget, vous avez volontairement surévalué les recettes des droits de mutations issus des transactions immobilières, et 80 M€ manquent à l'appel. Vous allez donc puiser dans le bas de laine, jusqu'ici mis de côté, pour combler ce trou. Vous avez pu jusqu'alors surfer sur cette dynamique des droits de mutation, mais aujourd'hui vous êtes confrontés à un enjeu de gestion : plus de réserves, plus de marges de manœuvre. Cela vous conduira inévitablement en 2025 à faire de vrais choix. Nous savons ce qui se passera : des coupes, des choix drastiques dans les missions fondamentales du Conseil départemental. Donc non, on ne peut pas parler de bonne et saine gestion.

Lire cette décision modificative, c'est découvrir page après page les six crises, ou si vous préférez les six plaies, qui affectent ce Département du fait de votre gestion, M. le Président de la Commission des Finances.

La première plaie est d'une manière générale celle de votre politique en faveur des personnes dans la précarité. Depuis dix ans, l'histoire de ce Département est celle d'un lent et inexorable renoncement. Nous ne sommes pas la Collectivité de la solidarité humaine ni du lien que nous sommes censés être. La réalité, c'est que la part du budget dédiée à l'action sociale n'a fait que diminuer au cours de ces années. Et demain, en 2025, cette diminution sera de l'ordre de combien ?

La deuxième plaie est plus spécifiquement celle de votre politique en faveur des personnes en perte d'autonomie. Nous pourrions penser que dans un département où la population est plus âgée qu'ailleurs, les Alpes-Maritimes seraient un modèle, en tête de peloton. Mais malheureusement, le Département des Alpes-Maritimes est là-aussi à la traîne. Nous consacrons 185 € par habitant aux structures d'accueil, là où la moyenne est de 222 € en France. La réalité, c'est que nous ne sommes pas à la hauteur de ce que nous devons à nos anciens, ni de l'aide que nous devons apporter aux familles maralpines pour faire face à ces dépenses extrêmement coûteuses lorsqu'elles se retrouvent obligées de placer leurs parents en structure d'accueil. Et c'est sur cela que vous allez faire des économies ?

La troisième plaie est la protection de l'enfance. Le rapport de la Cour régionale des comptes est accablant, mais malheureusement nous nous y attendions. Notre groupe, par l'intermédiaire de notre collègue Mme KHALDI-BOUOUGHROUM qui interviendra plus en détail lors de la présentation spécifique de ce rapport, vous avait alerté, mais vous n'avez pas voulu entendre.

La quatrième plaie est celle de la jeunesse. Votre gestion, c'est aussi le démantèlement progressif du plan Jeunes et des aides telle que la suppression des mesures pour le permis de conduire, l'accès au logement, l'accès aux soins médicaux. C'est aussi la baisse progressive du

budget alloué à la politique d'aide aux jeunes en difficulté, budget dont désormais la gestion est confiée aux missions locales.

La cinquième plaie de ce Département est celle du logement, un sujet que vous avez littéralement abandonné en baissant de 93 % le budget qui était consacré aux constructions, réhabilitations, acquisitions de logements, accessions à la propriété, passant de 33 M€ en 2009 à 2,2 M€ en 2024.

Enfin, la sixième plaie est celle de votre gestion des pompiers. Le SDIS 06 fait face à une grave crise de sous-effectif, problème soulevé dès 2022 par notre collègue David CLARES, mais également par le Syndicat autonome des sapeurs-pompiers. Malgré des recrutements en 2022, 2023 et 2024, ceux-ci n'ont compensé ni les départs à la retraite, ni la baisse réglementaire du temps de travail des sapeurs-pompiers. Cette politique de recrutement devra attendre encore combien de temps ?

Mes chers collègues, je vous le demande, serez-vous prêts à assumer ces choix à l'avenir ? Aujourd'hui, faisons preuve de courage et disons-le franchement : le Département a perdu de vue ses ambitions fondamentales. Ce n'est pas la faute des agents départementaux qui sont dévoués et qui sont les véritables piliers de cette institution. Non, c'est notre responsabilité d'élus. Nous avons laissé ce Département devenir un objet politique au service d'une ambition personnelle, et nous en payons le prix aujourd'hui. Il est encore temps de nous ressaisir en clarifiant nos missions, nos objectifs, et tout simplement notre ligne politique.

Je vous remercie.

M. le Président. - C'est une attaque et un plaidoyer en règle, comme on dit, sur des choses qui m'interpellent beaucoup. Quand vous faites référence à des chiffres de 2009 et que nous sommes en 2024, sincèrement, comparaison n'est pas raison. Vous évoquez la suppression de l'aide au permis de conduire. Mais depuis combien d'années l'avons-nous supprimée ? Cela doit faire quinze ans ! De quoi parlons-nous Mme MIGLIORE ? Quant à « l'insincérité budgétaire », je vous l'avais déjà dit, et je l'avais expliqué à M. SEGURA, je ne suis pas Mme Irma sur les droits de mutation. Ces droits de mutation ont chuté l'année dernière. Nous pouvions légitimement attendre que cette chute vertigineuse s'arrête. Raisonnablement, entre l'optimisme de 2022 et le pessimisme dans lequel on rentre, nous avançons doucement. Peut-être qu'il y a une surévaluation des DMTO, mais il n'en reste pas moins vrai que nous avions prévu ce coup dur et que nous l'avions anticipé par des réserves de 50 M€ et 30 M€ qui nous permettent aujourd'hui de faire face à cette baisse des DMTO qui continue à être plus drastique. Vous aurez noté tout de même, et je parlais d'optimisme tout à l'heure, que les agents immobiliers et les notaires nous disent que l'activité repart pour l'année 2025. Qu'allons-nous faire pour le budget 2025 ? Allons-nous, sous prétexte de dire que l'évaluation des DMTO nous met dans l'insincérité, arrêter de faire un budget qui véritablement va être faussé, parce que nous allons nous retrouver dans une difficulté pour pouvoir continuer à assurer nos missions ?

Ces missions, vous dites qu'elles sont mal assurées. Or depuis dix ans, nous n'avons fait qu'augmenter notre budget des dépenses sociales. Il n'a fait qu'augmenter. Ce n'est pas notre faute si la pauvreté au plan national est en train de s'importer malheureusement dans le

département des Alpes-Maritimes. Je le dis à Mme GOURDON aussi. On ne peut pas faire face à toute la misère du monde. Nous assurons nos missions, avec un budget qui ne cesse d'augmenter et qui n'est jamais à la baisse sur nos responsabilités. J'ai donc du mal aujourd'hui à croire que nous soyons sur les valeurs que vous agitez.

Sur les pompiers, notre budget n'a cessé d'augmenter. Nous sommes pour le Département des Alpes-Maritimes sur une contribution de 85 M€. De quoi parlons-nous ? Les parts contributives des différentes collectivités et communes n'ont cessé d'augmenter. Je les en remercie d'ailleurs. Depuis 2021, les chiffres qui me sont donnés par le Contrôleur général René DIES font état de 59 départs à la retraite et de 107 recrutements effectués. Qu'après il y ait, à la demande de M. CLARES ou d'autres, des répartitions qui pourraient être faites différemment, je le conçois, mais c'est au sein du Conseil d'Administration du SDIS qu'il faut en débattre, et non pas ici. Nous, notre part contributive ne cesse de dire que nous apportons toujours plus au SDIS et qu'il y a toujours plus de pompiers.

Voilà ce que je peux répondre à vos interrogations sur les grands principes que vous avez abordés. M. CLARES.

M. CLARES. - Merci M. le Président. Concernant le SDIS, je ne fais que confirmer ce sur quoi je vous ai alerté depuis deux ans. Il y a bien une baisse des effectifs. Depuis quatre ans, il y a une baisse réglementaire du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels de 25 %, et il n'y a pas eu de recrutements à la hauteur de cette baisse. Vous demandez effectivement des contributions supplémentaires aux communes, et le Département a amené aussi une contribution supplémentaire, mais nous n'avons pas vu d'effets sur les effectifs. Chaque année, et vous le marquez dans le rapport du Conseil d'Administration du SDIS, les effectifs diminuent.

M. le Président. - M. CLARES, vous le savez très bien, et nous n'allons pas faire le débat du SDIS ici, ce n'est pas le lieu : les effectifs donnent en chiffres 59 départs à la retraite et 107 recrutements. Ils sont donc en augmentation. Pour le reste, vous le savez très bien, les syndicats ont demandé et obtenu le passage de 24 à 12 heures. Aujourd'hui, ce sont des méthodes et des gestions qui font qu'il peut, en apparence, y avoir moins d'effectifs. Mais ce n'est pas la réalité. Si vous en êtes d'accord, nous reprendrons ce débat avec le Contrôleur général René DIES et l'ensemble des membres du SDIS ainsi que les services.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI. - M. le Président, vous avez apporté une grande partie des réponses. Mais en réponse à ce que vient de prétendre Mme MIGLIORE dans un texte qui une nouvelle fois est écrit par d'autres, c'est la logique de ce groupe qui, j'ai un peu de mal à comprendre, se prétend à un moment être dans la majorité tout en faisant une charge contre votre budget M. le Président, alors que s'il y a bien un acte politique qui est celui de l'appartenance à une majorité, c'est l'adhésion au texte budgétaire. Mais ceci-dit, on n'est pas à une contradiction près.

Comme vous l'avez rappelé, intégrer la baisse des droits de mutation est justement un acte de grande sincérité budgétaire. Rien ne nous y obligeait. Nous aurions pu, si nous étions justement

dans une idée de ne pas jouer la transparence et de ne pas dire toute la vérité, attendre le compte administratif 2024, qui sera approuvé avant le 30 juin 2025, sans que personne ne soit informé des chiffres des droits de mutation. Nous jouons la transparence quasiment à l'euro près. Un budget primitif est une prévision, nous avons eu une baisse de 19 % des droits de mutation. Elle est de 24 % au plan national. L'ABF prévoit 20 % de baisse en 2024. Elle sera sans doute plus faible chez nous. Nous en prenons acte, point final. Plus sincère que ça, c'est quand même difficile à établir.

Ensuite, j'entends qu'on n'aide plus les jeunes en difficulté. C'est une compétence qui nous a été enlevée par la loi. Elle a été transférée à la Métropole. C'est bien normal qu'elle exerce aujourd'hui cette compétence. Nous respectons la loi. Quant au social, je rappellerai les chiffres. J'ai évoqué tout à l'heure 600 M€. Nous sommes pour 2023 à 617 M€, et nous serons en 2024 au compte administratif sans doute autour de 630 ou 640 M€ peut-être. Notre engagement social est donc de plus en plus élevé, et notamment en faveur des personnes âgées. Je note que parallèlement, le Centre communal d'action sociale de la ville de Nice vient de fermer plusieurs dizaines de lits d'EHPAD, notamment des EHPAD qui se trouvent dans ma circonscription comme celui des Moulins qui devait être regroupé dans un nouvel EHPAD. On nous avait d'ailleurs sollicités pour un financement, et un accord favorable avait été donné. Où est ce projet de construction d'un nouvel EHPAD à l'ouest de la ville de Nice ? Est-ce que la ville de Nice aurait des difficultés à le construire ? Est-ce qu'il y aurait quelques problèmes ?

Nous, nous sommes transparents. Notre gestion est contrôlée par nos organismes de contrôle et par la Chambre régionale des comptes, qui a souligné la très bonne gestion du Département des Alpes-Maritimes depuis des années. Nous sommes sereins sur ces sujets. Nous verrons bien ce que les organismes de contrôle et de tutelle porteront comme jugements, dans les semaines qui viennent, sur d'autres collectivités. Ce sera l'heure de vérité. Nous sommes toujours dans la vérité, soyez-en assurés.

Quant au débat sur les pompiers, il est d'une mauvaise foi insigne. Il nous a été reproché par le passé, justement par des contrôles nationaux de la Cour des comptes, d'avoir des ratios de soutien pour nos pompiers qui étaient par habitant parmi les plus élevés de France. C'est un choix, je l'ai assumé lorsque j'ai présidé le SDIS. Je pense que rien ne fait défaut à nos pompiers, ce qui est bien normal puisqu'ils sont exemplaires et formidables. Vous passez votre temps M. CLARES à tenter de déstabiliser le SDIS, ce qui est assez étonnant pour un ancien pompier, et à critiquer ce que fait le SDIS. Mais ce que font les officiers du SDIS et les sapeurs-pompiers est remarquable. Ils sont courageux, ils sont formidables. A chaque incendie dramatique vous cherchez les petites polémiques, vous regardez avec vos amis s'ils sont arrivés à la seconde près. Arrêtez, tout cela est minable. Nos pompiers ont les moyens dont ils ont besoin et qui sont à la hauteur de leur courage. Nous donnons ces moyens, qui sont quasiment à 90 M€ si nous ajoutons les aides aux investissements. Toutes les casernes ont été reconstruites et renouvelées, notamment celles de Nice. Donc sur ce sujet, s'il-vous-plaît, pas de leçon.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Merci M. le Président.

Je commence par un petit clin d'œil sémantique à l'attention du Président de la Commission des Finances. Vous employez toujours l'expression « en bon père de famille », mais je pense qu'aujourd'hui ce sont plus souvent les mères de famille qui gèrent les budgets des familles. C'était une parenthèse.

Par ailleurs, ce débat se tient dans une situation particulière, avec des interventions de niveau national et de politique politicienne. A l'avenir, nous aimerions que l'on parle de nos questions départementales, qui sont certes aussi des questions politiques, mais pas forcément des questions politiques. Je referme cette seconde parenthèse et j'en viens à la décision modificative.

Après les années fastes et les rentrées de DMTO tout à fait exceptionnelles, qui vous avaient permis de mettre en réserve 80 M€ dont 50 M€ en 2022, et malgré un budget 2024 historiquement haut, avoisinant 1,7 milliard d'euros, il est aujourd'hui question pour notre collectivité de réduire la voilure lors de cette décision modificative qui accuse une forte baisse des DMTO. Tous les départements de France sont confrontés à la baisse des DMTO, peut-être même un peu plus que nous, et en parallèle, à la hausse des charges de personnel et des dépenses sociales.

La décision modificative qui nous est présentée aujourd'hui fait évoluer le budget primitif du Département de 0,7 %. Les équilibres se jouent uniquement en fonctionnement avec des recettes en baisse et des dépenses en hausse par rapport aux prévisions. Il n'y aucune nouvelle inscription en investissement par rapport au budget primitif. Les recettes sont globalement en baisse de 13 M€, soit 1 %. Cette baisse intègre la chute des DMTO qui était déjà amorcée l'an dernier. Cette fois, il manque 80 M€ par rapport aux prévisions. Cette chute est en partie compensée par la réintégration des 50 M€ de réserves.

Les dépenses progressent de 11 M€, soit 1 %, hausse essentiellement liée à l'augmentation du fonds de péréquation des DMTO. La reprise de l'excédent cumulé au compte administratif 2023, qui était de 24,5 M€, vient colmater cette brèche de 30 M€. Souhaitons un retour rapide à l'embellie du marché immobilier qui semble se dessiner. En attendant, on ne peut que constater la réduction des marges de manœuvre du Département.

Mais revenons un instant sur les dépenses de fonctionnement. Ce sont essentiellement les transferts de crédits entre les différentes missions et politiques qui expriment les choix qui sont réalisés. Souvent, ce sont les politiques non obligatoires et les investissements qui font les frais des arbitrages douloureux. On s'aperçoit ici que c'est la baisse de 8,4 M€ de la mission Action sociale qui compense à 77 % les augmentations des dépenses dans tous les autres domaines. Par ailleurs, les recettes sociales sont en hausse de 8 M€. En extrapolant un peu, ce ne sont donc pas 8,4 M€ qui sont retirés à la prise en charge de l'action sociale, mais 16,4 M€, soit une baisse de 3 % par rapport aux prévisions du budget primitif.

A l'intérieur de la mission Solidarité, les dépenses de RSA baissent quant à elles de 9,4 M€, soit 7 %. Le secrétaire départemental du Secours Populaire des Alpes-Maritimes dénonçait très récemment, le 1^{er} semestre 2024, une hausse de 7 % de la pauvreté et de la précarité dans le

département. Nous soulignerons encore et encore que la baisse constante du nombre d'allocataires du RSA est inversement proportionnelle à l'augmentation du nombre de personnes pauvres dans notre département. Nous connaissons les efforts qui sont faits contre la fraude et pour la réinsertion, mais il est tout de même difficile de comprendre que le nombre d'allocataires baisse à ce point.

A propos de l'enfance, le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, qui nous est présenté aujourd'hui, indique qu'il reste beaucoup à faire et que nous devons rester vigilants pour garantir le bon accueil des enfants. On en parlera dans le rapport ad'hoc.

Par ailleurs, je souhaiterais souligner de nouveau l'importante problématique du logement. Nous le savons, 68 % des ménages sont éligibles au logement social dans notre département. Cette politique représente aujourd'hui un montant de 3,4 M€, soit 0,2 % du budget. C'est très peu au regard des besoins, et nous soulignerons plus loin que cette politique s'appuie notamment sur le bailleur social du département, Habitat 06, qui connaît des difficultés financières importantes. Nous y reviendrons.

La principale raison d'exister pour les départements, dont le nôtre, est le soutien à leurs populations les plus fragiles. Cette décision modificative ne va pas dans ce sens-là. Pour cette raison, M. le Président, mes chers et chères collègues, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. le Président. - Mme GOURDON, je connais votre scepticisme à l'égard de nos chiffres sur le RSA. C'est dommage, puisque nos services font un travail formidable dans ce domaine. Ils sont souvent visités par les départements de la région et d'ailleurs pour voir de quelle manière tout a été organisé et de longue date. Il n'y a pas de sanctions derrière ces dossiers. C'est tout le débat que nous avons à chaque fois.

Vous êtes sceptique sur ce sujet, mais il n'y a pas de contestations sur les dossiers du RSA. Nous n'avons pas de contestations avec notre collectivité qui pourrait à un moment donné être mise à mal devant les tribunaux pour des sanctions illégitimes. Effectivement, les chiffres sont là, et nous sommes passés de 27 244 allocataires du RSA à 17 084. Ce n'est pas rien. C'est un succès que l'on doit au travail de notre administration et à la vigilance que les équipes mettent dans le suivi de ces dossiers.

Concernant l'APA et la PCH, nous avons appliqué chaque année des augmentations. Comme je l'ai dit à Mme MIGLIORE, nous avons beau augmenter les aides financières du Département et les moyens que nous mobilisons, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a un appauvrissement de certains secteurs, de certaines zones ou de certaines catégories de personnes. Nous pouvons le regretter, et nous faisons tout pour combattre cette paupérisation, mais nous ne sommes pas responsables de la politique nationale.

Sur les DMTO, vous vous souvenez du débat que nous avons eu sur les 50 M€ mis en réserve. A l'époque, vous souhaitiez que nous les dépensions pour la transition écologique. Heureusement, nous les avons gardés, puisque les effondrements sont réguliers. Comme il ne nous reste plus d'autre marge de manœuvre, puisque l'Etat nous a supprimé tous les leviers fiscaux que nous avons à notre disposition, il ne nous reste plus que cette ressource, qui est une ressource aléatoire. Nous devons donc être vigilants. Nous ne les avons pas dépensés, et nous avons été pénalisés, ce que personne ne sait, puisqu'en même temps, nous avons eu une péréquation qui s'est accrue. Cette solidarité des départements riches envers les départements pauvres a représenté 120 M€ cette année contre 42 M€ en 2017. Malgré la baisse des DMTO, ce sont 120 M€ qui sont repartis en direction des départements les plus pauvres. Je voulais donc corriger un peu votre appréciation au regard de ce contexte.

Je comprends que vous ayez cette prudence qui vous fait vous abstenir aujourd'hui, mais nous sommes à votre disposition pour discuter plus amplement du détail de l'ensemble de ces chiffres et vous convaincre.

M. CLARES.

M. CLARES. - Je n'interviendrai qu'une seconde M. le Président, puisque j'ai été attaqué, et je le regrette. Cela me touche profondément.

Pendant près de 30 ans, j'ai œuvré pour le bien des sapeurs-pompiers du SDIS des Alpes-Maritimes et le corps des sapeurs-pompiers de Nice. Tant que je serai aux responsabilités, je les soutiendrai. Si aujourd'hui je demande des effectifs, je pense que cela va plutôt dans leur sens que contre eux. J'ai été responsable de la cellule Opérations sur le Département, et je sais que, quand on est en déficit d'effectifs sur une opération, on se met en danger. Et je ne veux pas qu'ils soient en danger. Et si vous avez des doutes, je propose aux maires de cette assemblée de se rapprocher des chefs de compagnie du SDIS 06. Ils tiendront le même discours que moi.

M. le Président. - C'est entendu. Vous me connaissez, je suis à la fois Président du Département et du SDIS, nous avons discuté encore récemment avec les organisations syndicales. Je reste à votre disposition pour discuter de tous ces sujets avec le Contrôleur général René DIES.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Environnement et Solidarités et du groupe Rassemblement Républicain).

2. BUDGETS ANNEXES - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2024

Me BECK. - Cette décision modificative concerne également les budgets annexes. Nous avons quatre budgets annexes.

Le premier est celui du Laboratoire vétérinaire, avec un déficit d'investissement cumulé 2023 affecté en dépenses d'investissement pour 11 289 €, et un excédent de fonctionnement cumulé 2023 affecté en recettes d'investissement pour 6 720 €.

Le budget annexe du parking Silo connaît un excédent d'investissement cumulé 2023 affecté en recettes d'investissement pour 23 388 €, et un excédent de fonctionnement cumulé 2023 affecté en recettes de fonctionnement pour 393 464 €.

Le budget annexe du Cinéma Jean-Paul BELMONDO connaît un excédent d'investissement cumulé 2023 affecté en recettes d'investissement pour 39 686 €, et un déficit de fonctionnement cumulé qui est repris en dépenses de fonctionnement à hauteur de 190 336 €.

Enfin, le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-Santé enregistre un déficit d'investissement cumulé 2023 repris en dépenses d'investissement pour 100 840 €, et un excédent de fonctionnement cumulé 2023 affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 100 840 €. Le solde de 1,129 M€ est affecté en recettes de fonctionnement.

Le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le budget annexe du Cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

3. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Mme SATTONNET. - Pour ce rapport, Me BECK va je crois quitter la salle, en tant que Président de la SEML Habitat 06.

Me BECK quitte la salle des délibérations.

Mme SATTONNET. - Ce rapport propose tout d'abord d'approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, sur proposition du comptable public, concernant le budget principal et deux budgets annexes.

Pour le budget principal, ces dépenses s'élèvent à 999 999,39 €. Vous en avez le détail.

Pour le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, le montant total des créances s'élève à 106,44 €.

Et pour le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche à 15 807,16 €.

Le rapport propose aussi l'annulation des créances éteintes, toujours sur proposition du comptable public, pour un montant total de 61 713,74 €. Vous en avez le détail.

Pour le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le montant est de 660,30 €.

Le troisième point concerne un soutien exceptionnel au Département de l'Isère qui a connu, dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, un épisode dramatique, comme nous en connaissons malheureusement dans notre département, avec de très nombreux dégâts. Dans le cadre de la solidarité territoriale, nous vous proposons d'accorder une aide d'urgence de 30 000 € en faveur du Département de l'Isère.

Le quatrième point concerne Habitat 06 : il est question de donner quitus au bailleur social Habitat 06 pour l'année 2023, sur l'activité de la SEML, avec une augmentation du patrimoine d'Habitat 06 de 64 unités, un patrimoine composé au 31 décembre 2023 de 3 353 équivalents-logements.

Sur la gestion locative, la société AVISO indique que 84,3 % des locataires d'Habitat 06 sont satisfaits.

Enfin, sur l'analyse des résultats, pour la première année, le résultat comptable enregistre une perte de 1,58 M€.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Nous voterons positivement sur l'ensemble du rapport, mais nous voulons énoncer une inquiétude par rapport à Habitat 06 qui, d'après ce que nous avons pu voir et lire, connaît visiblement une situation difficile, avec peut-être une amélioration prévue dans les cinq années à venir. Nous avons donc juste cette inquiétude, puisque c'est quand même l'outil unique du Département pour participer au développement du logement social. On le soutient, et heureusement, mais peut-être faut-il voir de quelle manière cette structure pourrait se redresser pour remplir sa mission.

M. le Président. - Je vous remercie.

C'est une inquiétude que nous partageons, et c'est un point de vigilance que nous avons aussi en ligne de mire, avec un double effet sur Habitat 06 : d'une part, comme tous les bailleurs sociaux, une augmentation des taux d'intérêt qui vient alourdir les comptes de façon considérable et d'autre part, l'impact de la tempête Alex qui a totalement faussé le business-plan de démarrage, ce qui impose aujourd'hui de refonder un nouveau modèle, qui est en cours de réalisation par M. CHADAJ. Il devrait nous le livrer assez rapidement. Nous partageons donc votre remarque.

Mme SATTONNET. - Je précise que je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président. - C'est noté, tout comme Me BECK, qui a quitté la salle, et M. CESARI qui ne prend pas non plus part au vote.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Rassemblement Républicain).

Me BECK rejoint la salle des délibérations.

4. CONTRAT DEPARTEMENTAL « PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 2024 » AVEC L'ETAT

M. VEROLA. - Ce rapport présente la nouvelle contractualisation avec l'Etat après celle qui portait sur la période 2021-2023 et dont, M. le Président, vous avez rappelé les effets.

Pour 2024, il s'agit de 3,8 M€ pour la création de MECS à visée thérapeutique, pour l'ouverture d'un lieu de rupture, ce qui est très important, et pour la mise en œuvre d'une pouponnière de 6 lits dédiés à l'enfance nécessitant un suivi médical.

Pour 681 000 €, nous avons également la continuation des différentes actions menées : interventions de l'équipe mobile pédagogique, maintien des postes de coordonnateurs pour éviter les sorties sèches et renforcement des personnels de PMI.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR PORTANT SUR LES RELATIONS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES AVEC LE FOYER DE L'ENFANCE DES ALPES-MARITIMES POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

M. VEROLA. - Il s'agit simplement de prendre acte de ce rapport.

Je suppose qu'il y aura des questions et des remarques. Plutôt que de développer ce dont vous avez déjà dû prendre connaissance, nous allons répondre aux interrogations.

M. le Président. - Merci M. VEROLA d'être aussi prévoyant.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.

M. KHALDI-BOUOUGHROUM. - Merci M. le Président.

Mes chers collègues, ce rapport est accablant. J'ai relevé pas moins de quatre mentions de dysfonctionnements, cinq références aux problèmes et douze occurrences du mot « irrégularités ». C'est, je le crois, une bonne mesure de la faillite de la politique de l'enfance de ce Département. Ce rapport est accablant comme je le disais, il est douloureux pour moi, qui ne peux que constater que ce Département abandonne ses orphelins. On confie à ce Département des enfants, et ce Département détourne le regard.

Ce n'est pas faute de vous avoir prévenus, je n'ai cessé de le faire. Avec les syndicats, je n'ai cessé de dénoncer les dysfonctionnements du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, si nombreux, trop nombreux et pourtant évitables. Vous avez en même temps essayé de me faire taire en m'excluant du Conseil d'administration du Foyer de l'enfance. Je ne me tairai pas. Je continuerai à m'indigner et à porter la voix de ces enfants, de ces familles, de ces équipes qui n'ont qu'une seule question aux lèvres : pourquoi ?

Oui, pourquoi avez-vous divisé par deux la capacité d'accueil d'urgence au sein du Foyer de l'enfance depuis 2018 ? En passant de 226 à 115 places, vous avez organisé le rejet de ces enfants. 1 275 fois, c'est à la page 17 de ce rapport, vous avez dit « non » à un enfant qu'il fallait accueillir. Même quand nous les accueillons, nous les délaissions. En effet, pourquoi 3 enfants sur 4 confiés au foyer n'ont-ils pas de projet individualisé, alors que la loi impose l'établissement de ce document pour assurer un suivi adapté ? Est-ce par désorganisation ? Nous connaissons tous le manque de coordination entre les services départementaux et les responsables du foyer. Pourquoi laissez-vous les bâtiments dans un tel état de délabrement ? Pourquoi sont-ils aussi peu équipés ? Vous ne pouvez pas dire que vous ne connaissez pas les besoins. Malgré les alertes répétées et la disponibilité du fonds d'investissement, rien n'a été fait pour améliorer les conditions d'accueil, et je me demande pourquoi. Pourquoi n'entendez-vous pas les signaux d'alarme ? Ceux des professionnels, ceux des élus ? Le nombre d'événements indésirables graves a explosé ces dernières années. Nous sommes au-delà de la défaillance ponctuelle. C'est l'échec total de la gestion du Conseil départemental. Pourquoi négliger ces enfants alors que nous avons le devoir de les protéger ? Je me réjouis de la nomination du nouveau directeur du Foyer de l'enfance, qui est un agent compétent et motivé, prêt à redresser la situation. Je ne doute absolument pas de ses grandes qualités. Qu'attendez-vous pour lui donner les moyens de réussir ? A la suite des différents contrôles et audits menés depuis 2020, le Département a engagé un plan de réorganisation le 6 novembre 2023. Vous allez donc me répondre une fois de plus « circulez, il n'y a rien à voir » et me dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Je sais que des chantiers ont été engagés. Le problème, c'est que ce plan ne prévoit aucun changement stratégique pour mettre fin au rétablissement de l'établissement.

M. le Président, mes chers collègues, l'enfance devrait être un refuge. Qu'importe le parcours de vie et les difficultés. Ce refuge, nous pouvons leur offrir. Les enfants confiés à ce foyer comptent sur nous tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Merci Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.

Loin de nous l'idée de vous avoir évacuée ou de vous faire taire. Il y avait une nécessité de réorganiser face à une répartition qui avait fini par être déséquilibrée au détriment de certains territoires. Il y avait une revendication pour que les territoires soient représentés. M. VEROLA a quitté son poste. On vous a demandé de quitter le vôtre. Ce n'était pas une évacuation. Je sais combien vous avez cette sensibilité vis-à-vis du Foyer de l'enfance. Je sais aussi combien nous avons la volonté de ne pas oublier l'enfance, qui est au cœur de nos priorités et de nos préoccupations.

Je laisserai ensuite répondre M. VEROLA et Mme LELLOUCHE, qui sont deux personnes impliquées sur ces sujets, mais vous citez des chiffres : 226 enfants contre 115 depuis 2020. Mais, dans les 226, nous comptons en 2020 les lits pour les mineurs non accompagnés. Aujourd'hui, ils ne sont plus comptés dans les 115, ce qui signifie qu'il n'y a pas de baisse d'effectifs sur les places.

De plus, depuis cet été, 100 % des enfants du Foyer de l'enfance ont un projet.

Par ailleurs, une rénovation a également été engagée sur les villas pour plus d'1 M€, avec un projet d'investissement à venir de 5 M€ pour ces rénovations. Et surtout, je veux vous dire que

nous avons remis en route le foyer, après des difficultés. Il ne vous a pas échappé que le Foyer de l'enfance est un établissement autonome qui avait pris ses habitudes, un peu éloignées de la gestion du Département. L'administration du Département nous a fait plusieurs propositions pour qu'elle apporte toute son énergie au meilleur contrôle de ce qu'il se passe au niveau du Foyer de l'enfance, qui est désormais sur les rangs.

Je disais toute ma satisfaction à Mme LELLOUCHE d'avoir réuni l'autre jour une centaine d'agents du foyer, dont une partie des syndicats. Vous avez eu une réunion de travail très importante sur le sujet, avec des résultats concrets. Je suis venu faire la conclusion et j'ai dit tout l'engagement du Département. Pour nous, c'est une priorité des priorités, y compris sur quelque chose qui vous inquiétait à une certaine époque, c'est-à-dire la volonté du Département de se débarrasser du Foyer de l'enfance. Pas du tout. C'est une structure dont nous avons besoin. Elle est présidée par Mme LELLOUCHE, à qui je cède la parole pour qu'elle vous dise toute l'ambition et tout l'optimisme que nous portons sur le sujet.

Mme LELLOUCHE. - Merci M. le Président.

Effectivement, le Foyer de l'enfance est un sujet qui me tient à cœur.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, nous siégeons ensemble au Conseil d'administration et nous pouvons effectivement prendre les chiffres bruts : 115 places. C'est un fait. Mais c'est aussi un fait que nous avons ouvert d'autres places, dans d'autres structures, depuis l'année dernière, pour accueillir des enfants ayant un profil particulier et qui avaient un besoin particulier de prise en charge. Nous avons constaté lors de l'audit que nous gardions au sein du Foyer de l'enfance des enfants pendant une période très longue, à défaut d'avoir des structures pour les accueillir dans un endroit pérenne. C'est là où tout l'audit et tous les dysfonctionnements qui ont pu être pointés, notamment par la Chambre régionale des comptes, ont été utiles, M. le Président. Nous avons en effet pris des mesures permettant un accueil favorable, sain, sécurisé, pour assurer la prise en charge de nos enfants. C'était ce qui nous tenait à cœur, c'est-à-dire cette qualité et cette bienveillance que nous voulions rendre à nos enfants confiés. Nous avons ainsi ouvert des MECS à visée thérapeutique, des placements à domicile, des logements diffus. Et surtout, nous essayons de faire au mieux dans la qualité d'accueil de nos enfants. C'était le point le plus important que nous avions à cœur.

Nous avons transféré le patrimoine du Foyer de l'enfance au Conseil départemental, puisque le Foyer de l'enfance n'était pas pourvu de moyens techniques et financiers pour répondre à des travaux aussi importants au sein de neuf villas réparties dans tout le département. Nous avons mis en place, avec le Conseil départemental, un plan d'investissement pour l'immobilier, et cette année nous avons déjà rénové trois villas sur les neuf villas. Nous avons fait l'intégralité des peintures, les réfections des sols, les cages d'escalier, les carrelages, nous avons également installé des climatisations, nous avons effectué des réfections de prises et de cloisons, et nous avons tout réaménagé. Tout ceci dans l'année. Nous avons donc bien pris en compte les investissements dont nous avons besoin pour que la qualité soit préservée, nous y avons répondu favorablement, et les enfants sont ravis des travaux qui ont été effectués, tout comme les membres du personnel.

Je voudrais dire également qu'il ne s'agit pas forcément d'avoir plus de places au sein du Foyer de l'enfance, mais surtout de meilleures places adaptées. Le Foyer de l'enfance s'est recentré sur sa mission d'urgence, et sa mission d'urgence implique que nous estimions un temps d'accueil d'environ six mois : trois mois qui nous permettent de faire un bilan de prise en charge, et trois autres mois pour les orienter vers une structure ou un retour à domicile si possible. Evidemment, ce qui conviendrait le mieux à la plupart des enfants serait de retrouver la cellule familiale. Nous pouvons nous donner à cœur de les prendre en charge, mais nous ne remplacerons jamais leurs familles.

Encore une chose : l'audit de 2020 a souligné des problématiques de dysfonctionnements. Je vous l'accorde. Nous avons des problèmes sur les événements graves qui étaient signalés. Quand on prend la différence entre ces événements signalés en 2018 et ceux qui le sont aujourd'hui, il y a un pic, parce qu'il y a une transparence. A chaque événement indésirable, c'est-à-dire pour chaque enfant ayant une situation extrêmement difficile au sein du foyer, oui, par transparence, nous l'indiquons aux services du Département pour que nous puissions être en lien sur la prise en charge de cet enfant. Sur à peu près 1 000 enfants que nous accueillons dans l'année, effectivement, nous avons des événements indésirables. Nous avons des enfants qui sont placés pour que nous les mettions en sécurité et pour que nous prenions soin d'eux. Ce sont des enfants qui ont des vécus extrêmement difficiles, cela nous tient à cœur, mais il faut que nous soyons clairs et transparents, c'est-à-dire annoncer aussi des événements indésirables et difficiles.

Je voudrais vous dire que nous avons travaillé avec les organisations syndicales. Le climat au sein du Foyer de l'enfance s'est apaisé et le dialogue s'est renoué. Nous avons des difficultés pour nous mettre d'accord sur le fonctionnement du Foyer de l'enfance, mais, par le dialogue et la communication, nous avons rétabli ce lien. Nous avons mis en place des kermesses, des accès internet, un séminaire de rentrée, afin de consolider nos liens tous ensemble et d'avoir une politique directe, droite, qui corresponde exactement à ce que nous attendons pour les enfants confiés. Ce fut un succès, puisque nous avons pu échanger tous ensemble et avoir une vision claire des objectifs qui étaient les nôtres. Je remercie les professionnels du Foyer de l'enfance pour leur engagement au quotidien auprès des enfants.

Finalement, souligner de façon constante les dysfonctionnements du Foyer de l'enfance, parce que nous avons des problèmes de validation en Conseil d'administration ou d'organisation, ce n'est pas rendre hommage ni rendre honneur au travail accompli que font ces professionnels au quotidien.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme LELLOUCHE fait un important travail sur le Foyer de l'enfance et les avancées sont là.
M. VEROLA.

M. VEROLA. - Mme LELLOUCHE a très bien répondu pour tout ce qui concerne le Foyer de l'enfance.

Ce qui me navre, c'est qu'on commence par dire que c'est la faillite de la politique de l'enfance. Précisément, le rapport 4 que j'ai présenté répondait à nos attentes pour compenser les places et mieux orienter les enfants vers de nouvelles structures. Parler de faillite de la politique de l'enfance, c'est faire insulte aux deux personnes, Mme TEIXEIRA et Mme SEKSIK, qui se donnent sans compter, le jour et la nuit, pour défendre la politique de l'enfance et essayer de faire au mieux. Nous sommes l'un des dix départements qui siègent au GIP Enfance protégée. Nous avons pratiquement chaque mois des réunions avec des organisations centrales. Tous les départements connaissent les mêmes difficultés avec l'enfance, nous ne sommes pas différents des autres, nous avons un budget, et nous faisons le maximum. Vous avez été désigné M. le Président par M. SAUVADET pour interroger d'autres départements. Cela montre que l'on ne nous considère pas comme la dernière roue de la charrette, mais plutôt comme un département pilote en matière de protection de l'enfance. Certes, des départements peuvent faire mieux que nous, sur la création de maisons ou de lieux de rupture, mais c'est aussi une question de foncier. Au prix du foncier, il est difficile de trouver des lieux. Dans d'autres départements, c'est plus facile. Mais je crois que sur la politique générale de l'enfance, nous avons répondu aux attentes, ainsi qu'à l'accueil des mineurs non accompagnés. On a parlé des projets pour les enfants, et ils ont été réalisés. De même, l'amélioration des locaux se fait progressivement.

C'est donc vraiment faire de la mauvaise foi et de la politique. Or on ne fait pas de politique sur l'enfance. Faire de la politique sur l'enfance, c'est dégradant. Tous les trois mois, on nous sort le même article sur le Foyer de l'enfance, mais cela n'apporte rien et ne propose rien. Ce que j'aimerais, c'est que lorsqu'un journaliste fait un article, il apporte des solutions ou propose des idées. Là, non, ce sont des constats qui ne servent à rien, si ce n'est à créer des polémiques. Créer des polémiques sur l'enfance, c'est déplorable. C'est ce qui me désole le plus, pour le budget que nous avons, pour le travail des équipes et pour le mal que nous nous donnons. Je note en passant qu'il n'y avait personne du groupe Rassemblement Républicain à la commission. En outre, une boutade en passant également, ce groupe s'appelle Rassemblement Républicain, ce qui était aussi le nom du parti de Jacques MEDECIN. J'espère qu'il ne subira pas le même sort qu'Acropolis... Mais pour revenir au sujet, sur l'enfance, nos équipes font vraiment le maximum et sont structurées pour. Ce n'est pas le lieu, pour des problèmes qu'il y a eu au Foyer de l'enfance et qui se règlent petit à petit, d'aller éclabousser toute la politique de l'enfance.

M. le Président. - Merci M. VEROLA pour toutes ces explications.

Nous voyons combien M. VEROLA et Mme LELLOUCHE sont impliqués dans cette politique de l'enfance. C'est de l'humain, ce sont des enfants, c'est l'avenir et certains sont déjà traumatisés dans leur vie dès le plus jeune âge. Ce sont des situations toujours compliquées face auxquelles le Département est mobilisé.

Merci d'avoir souligné l'implication de Mme TEIXEIRA et de Mme SEKSIK. Je rajouterai aussi M. LALAIN, qui était l'adjoint de Mme SEKSIK et qui apporte une certaine stabilité au Foyer de l'enfance, ainsi que beaucoup de dynamisme.

Dans mon propos liminaire, j'avais indiqué que l'Etat nous avait transféré la charge pour les mineurs non accompagnés. Pendant des années, nous avons eu une pollution, avec les mineurs non accompagnés qui sont venus grossir les effectifs. Je le disais par rapport aux places du Foyer de l'enfance : nous ne savions pas comment gérer ces surpopulations d'enfants. Il fallait

les mettre là où nous avons de la place, c'est-à-dire dans nos instances classiques. Or c'est tout de même une affaire d'Etat que cette immigration massive, et pourtant l'Etat ne nous a donné aucun moyen. Il nous a laissé cette responsabilité. Elle nous vient de droit, puisque nous avons cette compétence de l'enfance, mais l'Etat aurait pu nous donner des moyens. C'est ce que j'avais demandé au ministre de la Justice et au ministre de l'Intérieur de l'époque, et ils nous avaient promis des moyens budgétaires. Nous n'avons eu ni les moyens humains, ni les moyens budgétaires. A un moment donné, le secteur de l'enfance chez nous avait donc été secoué par cette surpopulation.

M. VEROLA. - Dans le nouveau gouvernement, je remarque qu'il n'y a pas de secrétariat d'Etat à l'enfance...

M. le Président. - Bien.
M. PANCITICI.

M. PANCITICI. - Merci M. le Président.

Vous disiez, M. VEROLA, que les journalistes devraient faire des propositions, mais il ne me semble pas que ce soit leur rôle. C'est plutôt celui des élus, et mon discours ira dans ce sens. Bien que le rapport de la Chambre régionale des comptes porte uniquement sur le Foyer de l'enfance et les relations du Département avec le Foyer de l'enfance, vous me permettrez, mes chers collègues, de recontextualiser le sujet et de parler de l'ensemble de l'Aide sociale à l'enfance. Le rôle que nous souhaitons tous donner au Foyer de l'enfance a en effet des répercussions directes sur l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que sur l'ensemble des enfants accueillis et des personnels qui y travaillent.

En ce qui concerne tout d'abord le mobilier et le patrimoine du Foyer de l'enfance, la Chambre régionale des comptes avait souligné qu'il souffrait d'une vétusté assez conséquente. Le terme de vétusté et celui d'indignité sont ainsi employés dans le rapport. Cette alerte, nous l'avons eue bien avant la publication de ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Depuis 2023, et depuis le vote du plan de rénovation, des villas ont été rénovées, et il y a du mieux. Ma question est de savoir si, au vu des rapports finaux de la Chambre régionale des comptes, ce plan sera assez rapide. Il représente environ 1 M€ par an. Ne pourrions-nous pas, malgré le contexte financier actuel, accélérer la chose ? Nous avons rénové trois des neuf villas et six restent encore relativement vétustes.

M. le Président. - Nous allons consacrer 5 M€ à la rénovation des villas dans les années à venir, avec une programmation jusqu'en 2026.

M. PANCITICI. - D'accord. Avec donc deux fois 2,5 M€. Il y a donc une petite augmentation, merci pour cela. Je vais en demander une deuxième, puisque nous avons déjà eu ce débat sur la rénovation du patrimoine l'année dernière pour un plan de solarisation que je vous avais proposé. Peut-être pourrions-nous y inclure les villas, lorsque cela est possible, pour continuer à générer des économies sur les énergies. C'est une proposition annexe au Schéma de l'enfance.

Mon deuxième point portera sur le bien-être du personnel. On parle des enfants, mais on oublie bien souvent de parler du personnel qui travaille et des éducateurs. Ce ne sont pas des métiers faciles. Ils ont eu énormément de difficultés, avec l'ancienne direction notamment, et cela transparaît nettement dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Beaucoup d'articles de presse sont parus, beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de mots ont été prononcés en dépassant la pensée de beaucoup de personnes, mais il me semble que, depuis l'intégration de M. LALAIN, qui est devenu Directeur effectif du foyer, depuis le dernier Conseil d'administration, il y a quelques mois, la situation s'améliore. Les relations entre la direction et les syndicats ne sont pas toujours les plus tendres, mais c'est normal, c'est le dialogue social. Parfois ce dialogue s'échauffe, mais il va dans le bon sens, et surtout il existe de nouveau, alors qu'il avait été rompu. La Chambre régionale des comptes nous alerte, il faut que nous restions vigilants sur ce sujet, mais il y a du mieux, et en tant qu'administrateur du Foyer de l'enfance, je resterai attentif et je n'hésiterai pas à venir vous voir pour vous alerter de nouveau si besoin.

Mon troisième et dernier point concerne l'accueil d'urgence et le nombre de places. J'y reviens, je m'en excuse, malgré les réponses que vous avez apportées. Je m'interroge sur le caractère suffisant du nombre de places au sein du Foyer de l'enfance. C'est un point sensible et important. Vous nous dites qu'il y a eu une augmentation d'environ 300 places dans l'ensemble de l'Aide sociale à l'enfance, avec des places à moyen et long terme et même si nous avons encore des difficultés énormes avec les assistants familiaux. J'encourage la presse à faire un article sur ce sujet : nous avons besoin de familles d'accueil et d'assistants familiaux pour que les enfants en danger puissent retrouver un cadre familial apaisé. Mais ces 300 places ne compensent pas entièrement l'accueil d'urgence. Alors je m'interroge. Même si vous avez sorti les mineurs non accompagnés de l'équation, et d'ailleurs vous me permettrez une remarque sur le plan sémantique M. le Président, puisque le mot m'a accroché l'esprit, les mineurs non accompagnés ne sont pas une pollution.

M. le Président. - Oui, je suis d'accord avec vous.

M. PANCITICI. - Je sais que vous êtes d'accord, mais la sémantique des mots reste importante pour Mme GOURDON et moi. Donc, même si vous avez sorti les mineurs non accompagnés de l'équation, les 300 places ne semblent pas compenser la capacité d'accueil d'urgence, ce qui fait que le Foyer de l'enfance reste sur un fil, pour l'accueil des enfants comme pour le personnel, qui est toujours en surcharge de travail et qui exprime des difficultés à suivre les dossiers avec la plus grande attention et la plus grande rapidité possible.

Mon souhait le plus grand est donc que, dans les années à venir, on puisse réaugmenter ce nombre de places. J'ai rencontré plusieurs maires dans le courant du mois de septembre pour leur proposer d'installer de nouveaux foyers ou de nouvelles villas dans leurs villes. C'est très compliqué, et nous connaissons tous les « perturbations » que peuvent engendrer de telles villas, mais j'en appelle vraiment à tous les maires et tous les membres de conseils municipaux ici présents : nous avons besoin de places, nous avons besoin de nouvelles structures pour augmenter notre capacité d'accueil et éviter aux enfants d'avoir à partir trop loin de chez eux. Nous nous attachons en effet aussi à ce qu'il y ait de la cohérence territoriale dans le placement des enfants. Je compte sur vous et sur nos bonnes relations dans ce domaine pour que nous

travaillions ensemble à harmoniser l'Aide sociale à l'enfance et à aller dans le bon sens, pour redonner un sens vraiment fort au Foyer de l'enfance et lui permettre de faire son travail dans les meilleures conditions possibles, en augmentant les places et en permettant au personnel, qui pour la première année depuis longtemps n'est pas en réduction, de faire son travail correctement.

Voilà le sens de mon propos.

Et nous prendrons naturellement acte de la présentation de ce rapport.

M. le Président. - Merci M. PANCATICI pour ces remarques qui sont toujours force de propositions. C'est comme ça qu'on avance et c'est comme ça que je conçois la démocratie et la politique.

Mais il y a des chiffres sur lesquels il faut que l'on s'ajuste. Un travail avec nos services en commission serait nécessaire. Tout comme Mme GOURDON, vous évoquez des chiffres dans lesquels il y a les mineurs non accompagnés. J'ai employé un mot qui m'est venu à l'esprit et qui est fort mal à propos concernant la « pollution des mineurs non accompagnés ». Il s'agit bien d'une « pollution des chiffres ». Ces enfants et ces mineurs non accompagnés ne sont évidemment pas des polluants de la politique de l'enfance. Ce sont des enfants à part entière, avec le côté humain des choses. Ceci étant corrigé, il n'en reste pas moins vrai que le nombre de mineurs non accompagnés reste une problématique nationale et, comme le rappelait précédemment M. VEROLA, le Département des Alpes-Maritimes a fait référence pour la gestion des mineurs non accompagnés et quant aux moyens que nous avons mis en œuvre. Nous sommes un des départements les plus touchés. Dans cet esprit, nous avons travaillé avec l'Association des Départements de France, qui fait l'intermédiaire avec les pouvoirs publics pour essayer de cadrer les choses et de faire en sorte que l'Etat y apporte sa responsabilité, face à cette enfance en difficulté.

Sur l'ensemble des places que vous revendiquez, les perspectives 2025 et 2026 qui sont dans les rapports font état de 303 places qui seront créées, pour tous les âges, sur l'ensemble de l'enfance. C'est dans les tuyaux. L'accueil d'urgence, c'est l'objet du recentrage du Foyer de l'enfance. Puisque pendant des années, nous y avons accueilli des enfants que nous gardions, pour des situations qui n'étaient plus des situations d'urgence. Or le Foyer de l'enfance est fait pour traiter l'urgence. Passé un certain délai, il faut que les enfants soient remis là où ils doivent être pour recevoir tous les soins et toute l'éducation correspondant à leur âge et à leur situation, qui n'est plus une situation d'urgence. Avec ce plan de création de 303 places, nous avons donc affiché quelque chose qui doit satisfaire votre demande. M. le Directeur général des services m'indique que nous sommes sur des ratios de places qui sont supérieurs à la moyenne de la région PACA et aux départements concernés par cette mixité dans l'enfance en difficulté liée aux mineurs non accompagnés. Nous continuons donc à avancer, dans la mesure et la puissance de nos moyens, mais autant que nous le pouvons.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Merci M. le Président.

Je voulais rappeler à l'assistance qu'il y a deux modes d'accueil des enfants qui nous sont confiés par décision de justice et qui ne sont pas tous, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, des orphelins. Cela fait d'ailleurs partie de la problématique : il y a le Foyer de l'enfance et il y a

les assistants familiaux. Je rappelle qu'ils sont nos salariés. Le Département les emploie, ce sont des agents du Département et nous travaillons, depuis plusieurs mois, en lien avec ces familles d'accueil, pour améliorer le statut de ces familles et faire la promotion de ce métier. Les enfants sont peut-être bien au Foyer de l'enfance, mais pas toujours, et ils sont en tous cas certainement mieux au sein de familles, avec leurs frères et sœurs ou seuls avec d'autres enfants.

De plus, il y a dans notre département une commission, la CCPD, dans laquelle nous débattons sur le fait de maintenir avec un soutien, de retirer, ou de suspendre l'agrément aux assistants familiaux et maternels. Cette commission, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, vous en êtes membre. Vous vous êtes proposée, et vous êtes un des quatre membres élus de ce Département. Nous sommes quatre élus et il y a également quatre représentants de la profession. Depuis quatre ans, je ne vous ai pas vue à cette commission. Votre siège est toujours vide. Cette commission est pourtant très importante, parce qu'elle nous permet d'entretenir le lien avec les représentants de la profession, et de donner un avis éclairé sur la manière dont fonctionnent les assistants familiaux ou maternels. Il est très embêtant de ne pas avoir la parité et de voir toujours votre siège vide. Parfois il est comblé par quelqu'un des services qui est votre suppléante, mais je vous le demande aujourd'hui, puisque j'ai entendu des trémolos dans la voix avec laquelle vous parliez des orphelins : êtes-vous d'accord pour laisser votre siège pour que, lors de la prochaine séance, nous puissions élire quelqu'un d'autre que vous, puisque depuis quatre ans, vous ne venez pas à cette CCPD ? Merci de votre réponse.

M. le Président. - Merci Mme SATTONNET.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM. - Mme SATTONNET, lorsque je dis « orphelins », je n'entends pas « orphelins » au sens propre du terme. Je le disais par rapport aux besoins dont ils ont besoin, tout simplement, et pas en tant que familles.

Deuxièmement, ma réponse, vous l'aurez par écrit, et ce n'est pas en assemblée comme ça que vous allez me poser une question à laquelle je vais vous répondre. Vous aurez ma réponse par écrit. Merci.

M. le Président. - Merci Mme KHALDI-BOUOUGHROUM. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de prendre acte du rapport.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée prennent acte de la présentation de ce rapport.

6. **LABELLISATION RELAIS MDA - HABITAT INCLUSIF ET AIDE A LA VIE PARTAGEE - MISE EN ŒUVRE DE LA DOTATION COMPLEMENTAIRE AVEC LES SAD - EXPERIMENTATION OFFRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

M. GENTE. - Ce rapport propose, concernant tout d'abord la labellisation des relais Maison départementale de l'autonomie (MDA), d'approuver le lancement d'un appel à candidatures en 2024, pour la labellisation de relais MDA portés par des tiers et sans incidence financière pour le Département. Concernant l'habitat inclusif et l'Aide à la vie partagée (AVP), il s'agit

d'approuver la mise à jour de la programmation initiale et l'intégration, dans la programmation 2024-2031, de trois projets qui ont reçu un avis favorable de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif, pour Lou Merilhoun à Levens, l'ADAPEI à Nice et Trisomie 21 à Cannes. Concernant ensuite l'appel à candidatures 2024 auprès des SAD, au titre de la dotation complémentaire, il nous est proposé d'approuver la reconduction, au titre de l'année 2024, de l'appel à candidatures, au titre de la dotation complémentaire qui donnerait lieu à la contractualisation de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2026. Enfin, concernant l'expérimentation de l'intervention d'un service autonomie à domicile, dans le cadre périscolaire de l'institut médicoéducatif (IME) Pierre MERLI, ce rapport propose d'approuver le lancement d'une expérimentation pour l'intervention d'un SAD dans le cadre périscolaire, pour cinq enfants en situation de handicap, au sein de cet IME qui est géré par l'ADAPEI des Alpes-Maritimes.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. EDUCATION : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Mme ARINI. - Ce rapport a pour objet d'arrêter le montant global des ressources nécessaires au fonctionnement des collèges publics. Il sera identique à celui de 2024 et s'élèvera à 11,3 M€. Afin de prévenir l'augmentation des dépenses d'énergie, le Conseil départemental provisionnera un montant de 1,9 M€, qui sera versé au cas par cas, en fonction des consommations des établissements.

Concernant les transports scolaires obligatoires, pour l'exercice obligatoire, la somme de 1,1 M€ est détaillée en annexe.

Le tarif de restauration et d'hébergement ne subira aucune augmentation en 2025, comme cela est mentionné dans le présent rapport.

Enfin, conformément aux recommandations de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, et en concertation avec le Rectorat, il est proposé que le Département prenne en charge de manière transitoire, une compensation financière à hauteur de 2,20 € par repas, par le biais d'une subvention au Centre international de Valbonne. Le repas de nos collégiens étant évalué à 6,50 € par établissement, l'aide départementale permettra d'abaisser le tarif proposé aux familles à 4,30 €.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. POLITIQUE GREEN DEAL - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITE DE LA SEML GREEN ENERGY 06

M. VIAUD.- Ce rapport comprend une présentation de la situation en matière de développement durable pour l'année 2023, avec le fonctionnement de la collectivité, et les politiques menées sur son territoire qui visent à lutter contre le changement climatique, à œuvrer sur les sujets de biodiversité, à travailler sur la protection de nos ressources, sur la sauvegarde

de notre territoire, sur la cohésion sociale, ainsi que sur la solidarité entre les territoires et les générations, avec une transition vers l'économie circulaire.

Ce rapport comporte aussi l'approbation du rapport d'activité annuel soumis par les administrateurs de la SEML GREEN Energy 06 pour l'année 2023.

Ce rapport synthétise votre volonté, M. le Président, d'une politique de croissance verte qui est maintenant à l'œuvre. Je salue l'ensemble des élus qui siègent au sein des différentes commissions et participent à ces travaux de préparation pour que nous puissions faire avancer le Département dans cette transversalité. L'an dernier, nous parlions de la difficulté des sujets de construction d'ouvrages sur la question de l'empreinte carbone, ainsi que de la difficulté de quantifier cela. Vous avez voulu donner une direction nouvelle en travaillant différemment. Le chantier de la Paoute en a été la plus grande illustration. Nous n'avons pas eu de convois de camions venant approvisionner des matières sur place ou évacuer des déblais en consommant des tonnes de gasoil rouge. Vous avez souhaité que nous puissions avoir un chantier vertueux pour réutiliser ce qu'il y avait sur place lors de la construction de l'infrastructure. Cela a donné une nouvelle dimension à nos projets routiers qui se sont mis en adéquation avec le GREEN Deal et la croissance verte que vous avez impulsés dans cette assemblée. Ce sont des sujets essentiels, pour lesquels je veux remercier les services qui ont une approche transversale et des liens les uns avec les autres. Cette dynamique n'est donc pas circonscrite à une thématique. Elle est bien plus large et elle est l'expression de la volonté du Président, et elle irrigue tout le Département des Alpes-Maritimes aujourd'hui.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. REGLEMENTATION DE LA POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE – MODIFICATIONS

Mme D'INTORNI. - Ce rapport vise à adapter notre réglementation de la politique Jeunesse et sport.

Le premier point est la modification des conditions générales de vente des séjours au sein des écoles départementales. Les quatre écoles départementales d'Auron, Valberg, La Colmiane et Saint-Jean-Cap-Ferrat, accueillent des enfants âgés de 6 à 12 ans toute l'année, en séjour de vacances sur les périodes de vacances scolaires et en classe d'environnement pour les périodes scolaires. Les objectifs pédagogiques poursuivis par les écoles sont le développement de l'autonomie, l'apprentissage du vivre ensemble, la pratique d'activités de pleine nature et l'initiation à certains sports, ainsi que la découverte de l'environnement. Les modifications proposées concernent la délivrance de nouveaux documents justificatifs (certificat de scolarité, jugement de divorce, livret de famille ou une attestation sur l'honneur permettant d'attester de la situation familiale, et en cas d'annulation d'un séjour donnant lieu à remboursement, il pourra être présenté en complément de la délivrance d'un certificat médical, un justificatif de l'employeur ou d'une administration). Les modifications portent aussi sur des précisions concernant les conditions de paiement et de remboursement des séjours, notamment pour les départs anticipés des enfants pour convenance personnelle qui sont de plus en plus nombreux. Désormais les familles seront informées que ces derniers ne feront pas l'objet d'un remboursement de séjour. Enfin, est également modifié l'encadrement du respect des règles de

vie en communauté pouvant conduire à une fin de séjour anticipée. Les équipes d'encadrement des écoles départementales sont en effet confrontées de plus en plus régulièrement à des problèmes d'inadaptation d'enfants à la vie en collectivité. Aussi, les familles seront-elles informées des mesures mises en place avant de procéder à une fin de séjour anticipée.

A cela s'ajoutent des modifications sur les subventions sportives. Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, il est proposé de se mettre en conformité avec la délibération du 12 février 2024 relative à la politique Sport et jeunesse, en apportant plusieurs modifications : remplacements de termes, ajouts d'articles et modifications d'appellations.

En conclusion, je vous propose d'approuver les conditions générales de vente des séjours au sein des écoles départementales, et la nouvelle réglementation relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport et de la jeunesse modifiant les subventions sportives.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport présente diverses mesures concernant les ressources humaines : l'adaptation des emplois de la collectivité, avec essentiellement la possibilité d'ouvrir certains postes aux contractuels, à la demande de différents services et directions ; la prise en charge des cotisations ordinaires annuelles des agents départementaux intervenant en qualité d'architectes pour le compte du Département, étant précisé que, lorsqu'ils interviennent dans ce cadre, leur responsabilité personnelle n'est pas engagée et est toujours garantie par le Département ; la signature d'une convention relative à la participation financière du SDIS aux frais de l'arbre de Noël des enfants du personnel ; la signature d'un avenant n°3 à la convention de financement du 26 mars 2021 entre l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'Etat et le Département ; la signature d'un avenant n°7 à la convention du 11 avril 2022 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH ; la signature d'un avenant n°3 à la convention de mise à disposition 2023-2026 d'agents départementaux auprès du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre à titre gracieux.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2023

Me BECK. - Il s'agit d'un rapport dont chacun a pu prendre connaissance avec beaucoup d'intérêt. Nous sommes tous au fait de l'activité très intense du Département pour l'année 2023, en cohérence avec les décisions prises dans cet hémicycle. Cela démontre une nouvelle fois que le Département est une collectivité dynamique, au service des Maralpins.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Me BECK. - Le présent rapport a pour objet la modification du tableau des indemnités de fonction des Conseillers départementaux, suite à l'élection de M. Bernard CHAIX en tant que Député. De ce fait, il doit laisser sa délégation et son poste de Vice-président.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous arrivons au terme de notre séance.

Je vous remercie pour la qualité et la teneur de vos propos, ainsi que pour votre présence.

La séance est levée.

La séance est levée à 12 heures 01.